

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY
Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE -
Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal
JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas
LACOSTE - Danièle MAGNIN - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE -
Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

9395 - Finances – Budget primitif 2023 – Budget principal de la Ville

Monsieur Olivier Goy, Adjoint chargé de l'économie, des finances et de la commande publique, expose au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le rapport et le projet de budget présentés,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil municipal du 15 décembre 2022,



Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 726 868,00	0,00	3 921 050,00	3 921 050,00	3 921 050,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 938 900,00	0,00	8 300 000,00	8 300 000,00	8 300 000,00
014	Atténuations de produits	40 101,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 484 919,00	0,00	1 544 600,00	1 544 600,00	1 544 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		13 190 788,00	0,00	13 815 650,00	13 815 650,00	13 815 650,00
66	Charges financières	169 500,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
67	Charges exceptionnelles	168 747,00	0,00	211 050,00	211 050,00	211 050,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 629 035,00	0,00	14 296 700,00	14 296 700,00	14 296 700,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	720 000,00		655 000,00	655 000,00	655 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	370 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 090 000,00		1 105 000,00	1 105 000,00	1 105 000,00
TOTAL		14 719 035,00	0,00	15 401 700,00	15 401 700,00	15 401 700,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 107 805,00	0,00	1 154 500,00	1 154 500,00	1 154 500,00
73	Impôts et taxes	10 980 313,00	0,00	11 544 000,00	11 544 000,00	11 544 000,00
74	Dotations et participations	1 601 117,00	0,00	1 657 800,00	1 657 800,00	1 657 800,00
75	Autres produits de gestion courante	389 300,00	0,00	379 500,00	379 500,00	379 500,00
Total des recettes de gestion courante		14 096 535,00	0,00	14 735 800,00	14 735 800,00	14 735 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	5 900,00	5 900,00	5 900,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	600 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 696 535,00	0,00	15 341 700,00	15 341 700,00	15 341 700,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	22 500,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		22 500,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL		14 719 035,00	0,00	15 401 700,00	15 401 700,00	15 401 700,00

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 844 500,00	0,00	2 079 305,00	2 079 305,00	2 079 305,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 299 000,00	0,00	2 501 560,00	2 501 560,00	2 501 560,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 170 500,00	0,00	4 710 865,00	4 710 865,00	4 710 865,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	775 000,00	0,00	698 830,00	698 830,00	698 830,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	902 000,00	0,00	910 000,00	910 000,00	910 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses financières	1 727 000,00	0,00	1 658 830,00	1 658 830,00	1 658 830,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 077 500,00	0,00	6 369 695,00	6 369 695,00	6 369 695,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	22 500,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	22 500,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
	TOTAL	6 400 000,00	0,00	6 429 695,00	6 429 695,00	6 429 695,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	1 004 000,00	0,00	79 980,00	79 980,00	79 980,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 275 000,00	0,00	3 328 775,00	3 328 775,00	3 328 775,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 279 000,00	0,00	3 408 755,00	3 408 755,00	3 408 755,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	341 000,00	0,00	450 200,00	450 200,00	450 200,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 210 000,00	0,00	1 465 740,00	1 465 740,00	1 465 740,00
	Total des recettes financières	1 561 000,00	0,00	1 915 940,00	1 915 940,00	1 915 940,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 010 000,00	0,00	5 324 695,00	5 324 695,00	5 324 695,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	720 000,00		655 000,00	655 000,00	655 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	370 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 090 000,00		1 105 000,00	1 105 000,00	1 105 000,00

Vu l'avis favorable de la Commission ressources et moyens, économie, intercommunalité et nouvelles technologies du 25 janvier 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec **5 OPPOSITIONS** :

- d'adopter le Budget Principal de la Ville tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Voreppe, le 3 février 2023

Luc Rémond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

- COMMUNE DE VOREPPE (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21380565800159

POSTE COMPTABLE : SGC VOIRON

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : COMMUNE VOREPPE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	29
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	48
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	78
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	79
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	83
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	85
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	86
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	88
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	89
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	90
A4 - Etat des provisions	91
A5 - Etalement des provisions	92
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	93
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	94
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	96
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	97

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	98
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	106
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	107
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	108
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	109
B1.6 - Etat des engagements reçus	110
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	111
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	112
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	113
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	114

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	115
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	119
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	120
C3.2 - Liste des établissements publics créés	121
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	122
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	123

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	124
--	-----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
38565COMMUNE DE VOREPPE
COMMUNE VOREPPES²LO
BP

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	9648
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	32
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CA PAYS VOIRONNAIS	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
13173318	13173318	1360,88	1 098,74

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES CHAPITRE 4-7A DGCL 2022
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 476,93	849
2	Produit des impositions directes/population	600,21	441
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 584,89	1 060
4	Dépenses d'équipement brut/population	486,66	294
5	Encours de dette/population	970,03	841
6	DGF/population	13,95	125
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	58,06 %	54,80 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	99,12%	88,70 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	30,71 %	27,70 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	61,20%	79,40%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	15 401 700,00	15 401 700,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		15 401 700,00	15 401 700,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 429 695,00	6 429 695,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		6 429 695,00	6 429 695,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	21 831 395,00	21 831 395,00
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 726 868,00	0,00	3 921 050,00	3 921 050,00	3 921 050,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 938 900,00	0,00	8 300 000,00	8 300 000,00	8 300 000,00
014	Atténuations de produits	40 101,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 484 919,00	0,00	1 544 600,00	1 544 600,00	1 544 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		13 190 788,00	0,00	13 815 650,00	13 815 650,00	13 815 650,00
66	Charges financières	169 500,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
67	Charges exceptionnelles	168 747,00	0,00	211 050,00	211 050,00	211 050,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 629 035,00	0,00	14 296 700,00	14 296 700,00	14 296 700,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	720 000,00		655 000,00	655 000,00	655 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	370 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 090 000,00		1 105 000,00	1 105 000,00	1 105 000,00
TOTAL		14 719 035,00	0,00	15 401 700,00	15 401 700,00	15 401 700,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 401 700,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 107 805,00	0,00	1 154 500,00	1 154 500,00	1 154 500,00
73	Impôts et taxes	10 980 313,00	0,00	11 544 000,00	11 544 000,00	11 544 000,00
74	Dotations et participations	1 601 117,00	0,00	1 657 800,00	1 657 800,00	1 657 800,00
75	Autres produits de gestion courante	389 300,00	0,00	379 500,00	379 500,00	379 500,00
Total des recettes de gestion courante		14 096 535,00	0,00	14 735 800,00	14 735 800,00	14 735 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	5 900,00	5 900,00	5 900,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	600 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 696 535,00	0,00	15 341 700,00	15 341 700,00	15 341 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	22 500,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		22 500,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL		14 719 035,00	0,00	15 401 700,00	15 401 700,00	15 401 700,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 401 700,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 045 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 844 500,00	0,00	2 079 305,00	2 079 305,00	2 079 305,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 299 000,00	0,00	2 501 560,00	2 501 560,00	2 501 560,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 170 500,00	0,00	4 710 865,00	4 710 865,00	4 710 865,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	775 000,00	0,00	698 830,00	698 830,00	698 830,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	902 000,00	0,00	910 000,00	910 000,00	910 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses financières	1 727 000,00	0,00	1 658 830,00	1 658 830,00	1 658 830,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 077 500,00	0,00	6 369 695,00	6 369 695,00	6 369 695,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	22 500,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	22 500,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
	TOTAL	5 100 000,00	0,00	6 429 695,00	6 429 695,00	6 429 695,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 429 695,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 004 000,00	0,00	79 980,00	79 980,00	79 980,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 275 000,00	0,00	3 328 775,00	3 328 775,00	3 328 775,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 279 000,00	0,00	3 408 755,00	3 408 755,00	3 408 755,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	341 000,00	0,00	450 200,00	450 200,00	450 200,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 210 000,00	0,00	1 465 740,00	1 465 740,00	1 465 740,00
	Total des recettes financières	1 551 000,00	0,00	1 915 940,00	1 915 940,00	1 915 940,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 010 000,00	0,00	5 324 695,00	5 324 695,00	5 324 695,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	720 000,00		655 000,00	655 000,00	655 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	370 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 090 000,00		1 105 000,00	1 105 000,00	1 105 000,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposé nouveau	Publié le 08/02/2023 (3)	(- PAR + vote)
TOTAL		5 100 000,00	0,00	6 429 695,00	6 429 695,00	6 429 695,00



ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 429 695,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 045 000,00
--	---------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 921 050,00		3 921 050,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 300 000,00		8 300 000,00
014	Atténuations de produits	50 000,00		50 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 544 600,00		1 544 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	170 000,00	0,00	170 000,00
67	Charges exceptionnelles	211 050,00	0,00	211 050,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	450 000,00	450 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
023	Virement à la section d'investissement		655 000,00	655 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		14 296 700,00	1 105 000,00	15 401 700,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 401 700,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	698 830,00	0,00	698 830,00
13	Subventions d'investissement	0,00	10 000,00	10 000,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	910 000,00	0,00	910 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	35 000,00	0,00	35 000,00
204	Subventions d'équipement versées	95 000,00	0,00	95 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 079 305,00	0,00	2 079 305,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 501 560,00	50 000,00	2 551 560,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
Dépenses d'investissement – Total		6 369 695,00	60 000,00	6 429 695,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 429 695,00
---	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 154 500,00		1 154 500,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	11 544 000,00		11 544 000,00
74	Dotations et participations	1 657 800,00		1 657 800,00
75	Autres produits de gestion courante	379 500,00	0,00	379 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 900,00	10 000,00	15 900,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	600 000,00	0,00	600 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		15 341 700,00	60 000,00	15 401 700,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 401 700,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	450 200,00	0,00	450 200,00
13	Subventions d'investissement	79 980,00	0,00	79 980,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	3 328 775,00	0,00	3 328 775,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		450 000,00	450 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		655 000,00	655 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 465 740,00		1 465 740,00
Recettes d'investissement – Total		5 324 695,00	1 105 000,00	6 429 695,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 429 695,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 726 868,00	3 921 050,00	3 921 050,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	270 400,00	272 000,00	272 000,00
60611	Eau et assainissement	60 935,00	61 050,00	61 050,00
60612	Energie - Electricité	601 321,00	653 900,00	653 900,00
60622	Carburants	45 688,00	52 350,00	52 350,00
60623	Alimentation	16 500,00	17 000,00	17 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 830,00	2 850,00	2 850,00
60631	Fournitures d'entretien	233 524,00	257 200,00	257 200,00
60632	Fournitures de petit équipement	49 880,00	57 150,00	57 150,00
60633	Fournitures de voirie	30 500,00	33 500,00	33 500,00
60636	Vêtements de travail	20 000,00	25 000,00	25 000,00
6064	Fournitures administratives	23 344,00	23 600,00	23 600,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	400,00	400,00	400,00
6067	Fournitures scolaires	34 000,00	36 100,00	36 100,00
6068	Autres matières et fournitures	35 600,00	34 350,00	34 350,00
611	Contrats de prestations de services	507 010,00	590 300,00	590 300,00
6132	Locations immobilières	6 000,00	6 250,00	6 250,00
6135	Locations mobilières	37 280,00	41 550,00	41 550,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 800,00	2 800,00	2 800,00
61521	Entretien terrains	162 890,00	192 900,00	192 900,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	117 550,00	117 450,00	117 450,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	8 000,00	8 200,00	8 200,00
615231	Entretien, réparations voiries	100 500,00	104 200,00	104 200,00
615232	Entretien, réparations réseaux	88 550,00	79 700,00	79 700,00
61524	Entretien bois et forêts	4 500,00	4 750,00	4 750,00
61551	Entretien matériel roulant	62 000,00	68 000,00	68 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	35 320,00	27 300,00	27 300,00
6156	Maintenance	222 760,00	231 450,00	231 450,00
6161	Multirisques	19 200,00	19 500,00	19 500,00
6168	Autres primes d'assurance	22 400,00	15 000,00	15 000,00
617	Etudes et recherches	74 800,00	75 300,00	75 300,00
6182	Documentation générale et technique	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	32 000,00	32 000,00	32 000,00
6226	Honoraires	22 062,00	25 900,00	25 900,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 000,00	9 000,00	9 000,00
6228	Divers	167 600,00	155 350,00	155 350,00
6231	Annonces et insertions	8 164,00	6 150,00	6 150,00
6232	Fêtes et cérémonies	50 200,00	48 150,00	48 150,00
6236	Catalogues et imprimés	3 100,00	0,00	0,00
6237	Publications	15 000,00	8 000,00	8 000,00
6238	Divers	4 000,00	5 500,00	5 500,00
6247	Transports collectifs	68 020,00	62 750,00	62 750,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	2 800,00	2 800,00
6256	Missions	950,00	950,00	950,00
6257	Réceptions	3 000,00	2 200,00	2 200,00
6261	Frais d'affranchissement	30 680,00	26 300,00	26 300,00
6262	Frais de télécommunications	36 800,00	40 000,00	40 000,00
627	Services bancaires et assimilés	250,00	300,00	300,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 805,00	8 800,00	8 800,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	5 660,00	6 400,00	6 400,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	185 000,00	190 350,00	190 350,00
62872	Remb. frais au budget annexe	12 600,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	22 500,00	25 900,00	25 900,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	3 540,00	4 200,00	4 200,00
6288	Autres services extérieurs	82 195,00	80 850,00	80 850,00
63512	Taxes foncières	50 000,00	58 500,00	58 500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	560,00	1 100,00	1 100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 200,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 938 900,00	8 300 000,00	8 300 000,00
6331	Versement mobilité	37 000,00	37 925,00	37 925,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	23 000,00	24 117,00	24 117,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	82 000,00	86 257,00	86 257,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	14 500,00	14 295,00	14 295,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 516 000,00	3 452 215,00	3 452 215,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	73 500,00	83 145,00	83 145,00
64118	Autres indemnités titulaires	860 000,00	926 166,00	926 166,00
64131	Rémunérations non tit.	755 000,00	899 521,00	899 521,00
64138	Autres indemnités non tit.	212 000,00	330 440,00	330 440,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	40 357,00	40 357,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Publié le: 08/02/2023 ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE	Vote (4) SLOW
64171	Apprentis - rémunérations	49 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	850 000,00	894 659,00	894 659,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 233 000,00	1 220 431,00	1 220 431,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	40 000,00	48 623,00	48 623,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	71 500,00	75 560,00	75 560,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	2 431,00	2 431,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	3 400,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	34 000,00	33 063,00	33 063,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	25 000,00	28 687,00	28 687,00
6478	Autres charges sociales diverses	12 000,00	55 430,00	55 430,00
6488	Autres charges	48 000,00	46 678,00	46 678,00
014	Atténuations de produits	40 101,00	50 000,00	50 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	40 101,00	50 000,00	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 484 919,00	1 544 600,00	1 544 600,00
6518	Autres	11 370,00	14 500,00	14 500,00
6531	Indemnités	112 400,00	114 000,00	114 000,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	15 000,00	13 400,00	13 400,00
6535	Formation	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6553	Service d'incendie	234 000,00	252 600,00	252 600,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 550,00	44 550,00	44 550,00
657362	Subv. fonct. CCAS	706 509,00	783 200,00	783 200,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	387 090,00	307 050,00	307 050,00
65888	Autres	0,00	300,00	300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		13 190 788,00	13 815 650,00	13 815 650,00
66	Charges financières (b)	169 500,00	170 000,00	170 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	172 000,00	165 000,00	165 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 500,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	168 747,00	211 050,00	211 050,00
6714	Bourses et prix	2 500,00	3 000,00	3 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	100,00	1 800,00	1 800,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 980,00	8 500,00	8 500,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	160 967,00	195 550,00	195 550,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 200,00	2 200,00	2 200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		13 629 035,00	14 296 700,00	14 296 700,00
023	Virement à la section d'investissement	720 000,00	655 000,00	655 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	370 000,00	450 000,00	450 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	370 000,00	450 000,00	450 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 090 000,00	1 105 000,00	1 105 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 090 000,00	1 105 000,00	1 105 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		14 719 035,00	15 401 700,00	15 401 700,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 401 700,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	29 521,04
Montant des ICNE de l'exercice N-1	24 521,04
= Différence ICNE N - ICNE N-1	5 000,00



- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	18 000,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	18 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 107 805,00	1 154 500,00	1 154 500,00
7022	Coupes de bois	12 000,00	14 000,00	14 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	14 650,00	21 800,00	21 800,00
7062	Redevances services à caractère culturel	73 000,00	75 000,00	75 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	40 000,00	45 000,00	45 000,00
7066	Redevances services à caractère social	205 000,00	205 000,00	205 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	395 000,00	388 000,00	388 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	226 000,00	238 000,00	238 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	40 200,00	42 700,00	42 700,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	14 000,00	29 500,00	29 500,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	42 700,00	45 000,00	45 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	10 000,00	14 500,00	14 500,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	19 280,00	20 000,00	20 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	975,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	10 980 313,00	11 544 000,00	11 544 000,00
73111	Impôts directs locaux	5 239 000,00	5 810 000,00	5 810 000,00
73211	Attribution de compensation	4 591 813,00	4 537 000,00	4 537 000,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	516 000,00	516 500,00	516 500,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	7 000,00	7 000,00
7336	Droits de place	11 500,00	11 500,00	11 500,00
7338	Autres taxes	17 000,00	17 000,00	17 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	170 000,00	180 000,00	180 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	85 000,00	85 000,00	85 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	350 000,00	380 000,00	380 000,00
74	Dotations et participations	1 601 117,00	1 657 800,00	1 657 800,00
74121	Dotation de solidarité rurale	130 000,00	130 000,00	130 000,00
744	FCTVA	31 000,00	20 000,00	20 000,00
74718	Autres participations Etat	44 000,00	42 000,00	42 000,00
7472	Participat° Régions	14 840,00	12 850,00	12 850,00
7473	Participat° Départements	42 779,00	43 100,00	43 100,00
74748	Participat° Autres communes	4 000,00	4 300,00	4 300,00
7478	Participat° Autres organismes	609 498,00	598 550,00	598 550,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	705 000,00	805 000,00	805 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	20 000,00	2 000,00	2 000,00
75	Autres produits de gestion courante	389 300,00	379 500,00	379 500,00
752	Revenus des immeubles	389 300,00	379 500,00	379 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		14 096 535,00	14 735 800,00	14 735 800,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	5 900,00	5 900,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	5 000,00	5 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	900,00	900,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	600 000,00	600 000,00	600 000,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	600 000,00	600 000,00	600 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		14 696 535,00	15 341 700,00	15 341 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	22 500,00	60 000,00	60 000,00
722	Immobilisations corporelles	20 000,00	50 000,00	50 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 500,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		22 500,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		14 719 035,00	15 401 700,00	15 401 700,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Publié le 08/02/2023 nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				15 401 700,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	22 000,00	35 000,00	35 000,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	22 000,00	35 000,00	35 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	5 000,00	95 000,00	95 000,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	90 000,00	90 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 844 500,00	2 079 305,00	2 079 305,00
2111	Terrains nus	0,00	691 000,00	691 000,00
2112	Terrains de voirie	37 000,00	10 000,00	10 000,00
2115	Terrains bâtis	5 500,00	320 000,00	320 000,00
2116	Cimetières	0,00	70 000,00	70 000,00
2117	Bois et forêts	7 000,00	5 000,00	5 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 000,00	10 000,00	10 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	61 000,00	45 000,00	45 000,00
21311	Hôtel de ville	0,00	8 000,00	8 000,00
21312	Bâtiments scolaires	70 000,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	16 000,00	16 000,00
21318	Autres bâtiments publics	69 500,00	33 500,00	33 500,00
2135	Installations générales, agencements	18 000,00	8 000,00	8 000,00
2138	Autres constructions	771 000,00	65 000,00	65 000,00
2152	Installations de voirie	363 800,00	418 000,00	418 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	3 000,00	13 000,00	13 000,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 000,00	3 000,00	3 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	8 000,00	8 000,00	8 000,00
2182	Matériel de transport	40 000,00	25 000,00	25 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	145 000,00	110 000,00	110 000,00
2184	Mobilier	96 500,00	24 700,00	24 700,00
2188	Autres immobilisations corporelles	141 200,00	196 105,00	196 105,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 299 000,00	2 501 560,00	2 501 560,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	230 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	649 000,00	818 000,00	818 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	420 000,00	1 223 560,00	1 223 560,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	460 000,00	460 000,00
Total des dépenses d'équipement		3 170 500,00	4 710 865,00	4 710 865,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	775 000,00	698 830,00	698 830,00
10226	Taxe d'aménagement	775 000,00	698 830,00	698 830,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	902 000,00	910 000,00	910 000,00
1641	Emprunts en euros	902 000,00	910 000,00	910 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses financières		1 727 000,00	1 658 830,00	1 658 830,00
458113	RESTRUCT PEM HOIRIE (6)	180 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		180 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 077 500,00	6 369 695,00	6 369 695,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	22 500,00	60 000,00	60 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	2 500,00	10 000,00	10 000,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	2 200,00	2 200,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	1 345,00	1 345,00
13918	Autres subventions d'équipement	2 500,00	6 455,00	6 455,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	20 000,00	50 000,00	50 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	20 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		22 500,00	60 000,00	60 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	5 100 000,00	6 429 695,00	6 429 695,00
				+
	RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			6 429 695,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 004 000,00	79 980,00	79 980,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	4 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	2 400,00	2 400,00
1322	Subv. non transf. Régions	75 500,00	12 480,00	12 480,00
1323	Subv. non transf. Départements	269 500,00	65 100,00	65 100,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	300 000,00	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	355 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 275 000,00	3 328 775,00	3 328 775,00
1641	Emprunts en euros	1 275 000,00	3 328 775,00	3 328 775,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 279 000,00	3 408 755,00	3 408 755,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	341 000,00	450 200,00	450 200,00
10222	FCTVA	291 000,00	399 850,00	399 850,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	50 350,00	50 350,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 210 000,00	1 465 740,00	1 465 740,00
Total des recettes financières		1 551 000,00	1 915 940,00	1 915 940,00
458113	RESTRUCT PEM HOIRIE (5)	180 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		180 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		4 010 000,00	5 324 695,00	5 324 695,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	720 000,00	655 000,00	655 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	370 000,00	450 000,00	450 000,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	5 000,00	5 619,00	5 619,00
28031	Frais d'études	1 800,00	1 897,00	1 897,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	960,00	957,00	957,00
28041642	IC : Bâtiments, installations	19 135,00	19 134,00	19 134,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	15 970,00	15 971,00	15 971,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	3 735,00	3 954,00	3 954,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	4 355,00	4 356,00	4 356,00
28051	Concessions et droits similaires	26 395,00	30 228,00	30 228,00
28152	Installations de voirie	11 420,00	13 789,00	13 789,00
281571	Matériel roulant	300,00	26 728,00	26 728,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	3 355,00	3 846,00	3 846,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	21 205,00	19 243,00	19 243,00
28181	Installations générales, aménagt divers	4 030,00	4 031,00	4 031,00
28182	Matériel de transport	38 775,00	38 400,00	38 400,00
28183	Matériel de bureau et informatique	119 505,00	95 215,00	95 215,00
28184	Mobilier	17 855,00	20 990,00	20 990,00
28188	Autres immo. corporelles	76 205,00	145 642,00	145 642,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 090 000,00	1 105 000,00	1 105 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 090 000,00	1 105 000,00	1 105 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 100 000,00	6 429 695,00	6 429 695,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Publié le 08/02/2023 nouvelles (3)	Vote (4) ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				6 429 695,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	1 658 830	444 900	68 000	713 905	51 600	143 000	10 000	10 900	35 000	3 233 560	0	6 369 695
- Equipements municipaux (2)		444 900	68 000	713 905	51 600	143 000	10 000	10 900	35 000	3 138 560	0	4 615 865
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	95 000	0	95 000
- Opérations financières	1 658 830											1 658 830
Dépenses d'ordre	0											60 000
Total dépenses de l'exercice	1 658 830	451 275	68 000	713 905	51 600	143 000	10 000	11 320	35 000	3 286 765	0	6 429 695
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	1 658 830	451 275	68 000	713 905	51 600	143 000	10 000	11 320	35 000	3 286 765	0	6 429 695

RECETTES

Total recettes de l'exercice	4 383 975	233 737	8 800	82 842	71 607	6 601	5 095	8 490	0	1 628 548	0	6 429 695
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	4 383 975	233 737	8 800	82 842	71 607	6 601	5 095	8 490	0	1 628 548	0	6 429 695

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	1 039 000	9 648 937	337 550	713 672	425 647	1 379 651	810 195	132 640	3 900	909 958	550	15 401 700
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 039 000	9 648 937	337 550	713 672	425 647	1 379 651	810 195	132 640	3 900	909 958	550	15 401 700

RECETTES

Total recettes de l'exercice	7 147 000	1 140 925	2 000	498 350	137 000	160 350	123 000	723 570	28 500	186 505	5 254 500	15 401 700
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	7 147 000	1 140 925	2 000	498 350	137 000	160 350	123 000	723 570	28 500	186 505	5 254 500	15 401 700

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		1 658 830	451 275	68 000	713 905	51 600	143 000	10 000	11 320	35 000	3 286 765	0	6 429 695
Dépenses réelles		1 658 830	444 900	68 000	713 905	51 600	143 000	10 000	10 900	35 000	3 233 560	0	6 369 695
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	698 830	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	698 830
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	910 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	910 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	25 000	0	0	0	0	0	0	0	10 000	0	35 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95 000	0	95 000
21	Immobilisations corporelles	0	268 400	68 000	152 405	41 600	33 000	10 000	10 900	30 000	1 465 000	0	2 079 305
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	151 500	0	561 500	10 000	110 000	0	0	5 000	1 663 560	0	2 501 560
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
458113	RESTRUCT PEM HOIRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	6 375	0	0	0	0	0	420	0	53 205	0	60 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	6 375	0	0	0	0	0	420	0	53 205	0	60 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		4 383 975	233 737	8 800	82 842	71 607	6 601	5 095	8 490	0	1 628 548	0	6 429 695
Recettes réelles		3 728 975	0	0	56 120	21 460	0	0	2 400	0	1 515 740	0	5 324 695
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 465 740	0	1 465 740
10	Dotations, fonds divers et réserves	400 200	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	450 200
13	Subventions d'investissement	0	0	0	56 120	21 460	0	0	2 400	0	0	0	79 980

COMMUNE DE VOREPPE - COMMUNE VOREPPE - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
16	Emprunts et dettes assimilées	3 328 775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 328 775
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
458113	RESTRUCT PEM HOIRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		655 000	233 737	8 800	26 722	50 147	6 601	5 095	6 090	0	112 808	0	1 105 000
021	Virement de la sect° de fonctionnement	655 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	655 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	233 737	8 800	26 722	50 147	6 601	5 095	6 090	0	112 808	0	450 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 039 000	9 648 937	337 550	713 672	425 647	1 379 651	810 195	132 640	3 900	909 958	550	15 401 700
Dépenses réelles		384 000	9 415 200	328 750	686 950	375 500	1 373 050	805 100	126 550	3 900	797 150	550	14 296 700
011	Charges à caractère général	59 500	910 300	74 950	668 650	174 450	1 089 950	18 150	124 850	3 900	795 800	550	3 921 050
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	8 300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 300 000
014	Atténuations de produits	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
022	Dépenses imprévues	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
65	Autres charges de gestion courante	2 500	197 700	252 800	14 800	5 500	283 000	786 950	0	0	1 350	0	1 544 600
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	170 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	170 000
67	Charges exceptionnelles	2 000	7 200	1 000	3 500	195 550	100	0	1 700	0	0	0	211 050
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		655 000	233 737	8 800	26 722	50 147	6 601	5 095	6 090	0	112 808	0	1 105 000
023	Virement à la section d'investissement	655 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	655 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	233 737	8 800	26 722	50 147	6 601	5 095	6 090	0	112 808	0	450 000

COMMUNE DE VOREPPE - COMMUNE VOREPPE - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		7 147 000	1 140 925	2 000	498 350	137 000	160 350	123 000	723 570	28 500	186 505	5 254 500	15 401 700
Recettes réelles		7 147 000	1 109 550	2 000	498 350	137 000	160 350	123 000	723 150	28 500	158 300	5 254 500	15 341 700
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	296 700	2 000	404 000	104 500	47 000	45 000	205 000	0	50 300	0	1 154 500
73	Impôts et taxes	6 190 000	4 000	0	1 500	0	0	0	0	1 500	102 000	5 245 000	11 544 000
74	Dotations et participations	957 000	0	0	53 800	14 500	113 350	0	518 150	0	1 000	0	1 657 800
75	Autres produits de gestion courante	0	208 000	0	39 000	18 000	0	78 000	0	27 000	0	9 500	379 500
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	850	0	50	0	0	0	0	0	5 000	0	5 900
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600 000
Recettes d'ordre		0	31 375	0	0	0	0	0	420	0	28 205	0	60 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	31 375	0	0	0	0	0	420	0	28 205	0	60 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		1 039 000,00	9 648 937,00	0,00	0,00	10 687 937,00
Dépenses de l'exercice		1 039 000,00	9 648 937,00	0,00	0,00	10 687 937,00
011	Charges à caractère général	59 500,00	910 300,00	0,00	0,00	969 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	8 300 000,00	0,00	0,00	8 300 000,00
014	Atténuations de produits	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
023	Virement à la section d'investissement	655 000,00	0,00	0,00	0,00	655 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	233 737,00	0,00	0,00	233 737,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00	197 700,00	0,00	0,00	200 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	170 000,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	7 200,00	0,00	0,00	9 200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		7 147 000,00	1 140 925,00	0,00	0,00	8 287 925,00
Recettes de l'exercice		7 147 000,00	1 140 925,00	0,00	0,00	8 287 925,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	31 375,00	0,00	0,00	31 375,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	296 700,00	0,00	0,00	296 700,00
73	Impôts et taxes	6 190 000,00	4 000,00	0,00	0,00	6 194 000,00
74	Dotations et participations	957 000,00	0,00	0,00	0,00	957 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	208 000,00	0,00	0,00	208 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	850,00	0,00	0,00	850,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		6 108 000,00	-8 508 012,00	0,00	0,00	-2 400 012,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
DEPENSES (2)		9 312 570,00	140 100,00	10 500,00	73 167,00	62 600,00	25 700,00	24 300,00	0,00	0,00	
Dépenses de l'exercice		9 312 570,00	140 100,00	10 500,00	73 167,00	62 600,00	25 700,00	24 300,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	749 900,00	2 700,00	10 500,00	54 400,00	61 800,00	6 700,00	24 300,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	214 970,00	0,00	0,00	18 767,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	40 500,00	137 400,00	0,00	0,00	800,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		907 550,00	0,00	217 450,00	925,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		907 550,00	0,00	217 450,00	925,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	25 000,00	0,00	5 450,00	925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	281 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	208 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		-8 405 020,00	-140 100,00	206 950,00	-72 242,00	-62 600,00	-25 700,00	-9 300,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



les budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002
ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		318 950,00	18 600,00	337 550,00
Dépenses de l'exercice		318 950,00	18 600,00	337 550,00
011	Charges à caractère général	56 350,00	18 600,00	74 950,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	8 800,00	0,00	8 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	252 800,00	0,00	252 800,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		2 000,00	0,00	2 000,00
Recettes de l'exercice		2 000,00	0,00	2 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	2 000,00	0,00	2 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-316 950,00	-18 600,00	-335 550,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	28 193,00	264 757,00	26 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	28 193,00	264 757,00	26 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	19 350,00	11 000,00	26 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	7 843,00	957,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	252 800,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-26 193,00	-264 757,00	-26 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		950,00	334 448,00	0,00	0,00	0,00	378 274,00	713 672,00
Dépenses de l'exercice		950,00	334 448,00	0,00	0,00	0,00	378 274,00	713 672,00
011	Charges à caractère général	950,00	298 500,00	0,00	0,00	0,00	369 200,00	668 650,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	20 648,00	0,00	0,00	0,00	6 074,00	26 722,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	12 300,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	14 800,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	500,00	3 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	51 800,00	0,00	0,00	0,00	446 550,00	498 350,00
Recettes de l'exercice		0,00	51 800,00	0,00	0,00	0,00	446 550,00	498 350,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	402 000,00	404 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
74	Dotations et participations	0,00	9 300,00	0,00	0,00	0,00	44 500,00	53 800,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	50,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-950,00	-282 648,00	0,00	0,00	0,00	68 276,00	-215 322,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		136 922,00	189 107,00	8 419,00	287 614,00	0,00	41 360,00	0,00	49 300,00
Dépenses de l'exercice		136 922,00	189 107,00	8 419,00	287 614,00	0,00	41 360,00	0,00	49 300,00
011	Charges à caractère général	127 500,00	167 100,00	3 900,00	278 700,00	0,00	41 200,00	0,00	49 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	6 822,00	13 307,00	519,00	5 914,00	0,00	160,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 600,00	5 700,00	4 000,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 000,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	6 000,00	45 800,00	444 050,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	6 000,00	45 800,00	444 050,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	1 000,00	1 000,00	402 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	5 000,00	4 300,00	42 000,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-136 922,00	-183 107,00	37 381,00	156 436,00	0,00	-38 860,00	0,00	-49 300,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		5 100,00	250 523,00	16 739,00	153 285,00	425 647,00
Dépenses de l'exercice		5 100,00	250 523,00	16 739,00	153 285,00	425 647,00
011	Charges à caractère général	5 100,00	27 400,00	13 450,00	128 500,00	174 450,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	24 273,00	3 289,00	22 585,00	50 147,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 300,00	0,00	2 200,00	5 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	195 550,00	0,00	0,00	195 550,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	119 000,00	0,00	18 000,00	137 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	119 000,00	0,00	18 000,00	137 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	104 500,00	0,00	0,00	104 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	14 500,00	0,00	0,00	14 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-5 100,00	-131 523,00	-16 739,00	-135 285,00	-288 647,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles				
DEPENSES (2)		34 283,00	0,00	0,00	216 240,00	3 450,00	3 100,00	0,00	10 189,00
Dépenses de l'exercice		34 283,00	0,00	0,00	216 240,00	3 450,00	3 100,00	0,00	10 189,00
011	Charges à caractère général	27 400,00	0,00	0,00	0,00	3 450,00	3 100,00	0,00	6 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 583,00	0,00	0,00	20 690,00	0,00	0,00	0,00	3 289,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	195 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		89 500,00	0,00	0,00	29 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		89 500,00	0,00	0,00	29 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	75 000,00	0,00	0,00	29 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		55 217,00	0,00	0,00	-186 740,00	-3 450,00	-3 100,00	0,00	-10 189,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)					
		0,00	618 971,00	760 680,00	1 379 651,00
Dépenses de l'exercice		0,00	618 971,00	760 680,00	1 379 651,00
011	Charges à caractère général	0,00	536 350,00	553 600,00	1 089 950,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	6 521,00	80,00	6 601,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	76 000,00	207 000,00	283 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	100,00	0,00	100,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)					
		0,00	80 850,00	79 500,00	160 350,00
Recettes de l'exercice		0,00	80 850,00	79 500,00	160 350,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	47 000,00	0,00	47 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	33 850,00	79 500,00	113 350,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-538 121,00	-681 180,00	-1 219 301,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
DEPENSES (2)		190 937,00	74 632,00	224 209,00	40 993,00	88 200,00	3 750,00	751 930,00	5 000,00
Dépenses de l'exercice		190 937,00	74 632,00	224 209,00	40 993,00	88 200,00	3 750,00	751 930,00	5 000,00
011	Charges à caractère général	187 350,00	74 450,00	222 800,00	39 550,00	12 200,00	3 750,00	549 850,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 487,00	182,00	1 409,00	1 443,00	0,00	0,00	80,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00	0,00	202 000,00	5 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		25 350,00	4 000,00	51 500,00	0,00	0,00	0,00	79 500,00	0,00
Recettes de l'exercice		25 350,00	4 000,00	51 500,00	0,00	0,00	0,00	79 500,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	2 000,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	23 350,00	4 000,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	79 500,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-165 587,00	-70 632,00	-172 709,00	-40 993,00	-88 200,00	-3 750,00	-672 430,00	-5 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		4 356,00	805 839,00	810 195,00
Dépenses de l'exercice		4 356,00	805 839,00	810 195,00
011	Charges à caractère général	0,00	18 150,00	18 150,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 356,00	739,00	5 095,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	786 950,00	786 950,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	123 000,00	123 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	123 000,00	123 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	45 000,00	45 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	78 000,00	78 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-4 356,00	-682 839,00	-687 195,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	4 356,00	0,00	787 289,00	0,00	0,00	0,00	18 550,00
Dépenses de l'exercice		0,00	4 356,00	0,00	787 289,00	0,00	0,00	0,00	18 550,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	3 350,00	0,00	0,00	0,00	14 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	4 356,00	0,00	739,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	783 200,00	0,00	0,00	0,00	3 750,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-4 356,00	0,00	-667 289,00	0,00	0,00	0,00	-15 550,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	250,00	132 390,00	132 640,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	250,00	132 390,00	132 640,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	250,00	124 600,00	124 850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	6 090,00	6 090,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	723 570,00	723 570,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	723 570,00	723 570,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	420,00	420,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	205 000,00	205 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	518 150,00	518 150,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-250,00	591 180,00	590 930,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	3 900,00	0,00	0,00	3 900,00
Dépenses de l'exercice		0,00	3 900,00	0,00	0,00	3 900,00
011	Charges à caractère général	0,00	3 900,00	0,00	0,00	3 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	28 500,00	0,00	0,00	28 500,00
Recettes de l'exercice		0,00	28 500,00	0,00	0,00	28 500,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	27 000,00	0,00	0,00	27 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	24 600,00	0,00	0,00	24 600,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)					
		322 679,00	540 444,00	46 835,00	909 958,00
	Dépenses de l'exercice	322 679,00	540 444,00	46 835,00	909 958,00
011	Charges à caractère général	273 150,00	477 650,00	45 000,00	795 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	49 029,00	62 794,00	985,00	112 808,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	850,00	1 350,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)					
		122 350,00	50 155,00	14 000,00	186 505,00
	Recettes de l'exercice	122 350,00	50 155,00	14 000,00	186 505,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 200,00	26 005,00	0,00	28 205,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	29 150,00	7 150,00	14 000,00	50 300,00
73	Impôts et taxes	85 000,00	17 000,00	0,00	102 000,00
74	Dotations et participations	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-200 329,00	-490 289,00	-32 835,00	-723 453,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	26 615,00	0,00	8 000,00	109 529,00	178 535,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
	Dépenses de l'exercice	26 615,00	0,00	8 000,00	109 529,00	178 535,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	18 900,00	0,00	8 000,00	86 250,00	160 000,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	7 215,00	0,00	0,00	23 279,00	18 535,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	88 200,00	0,00	0,00	19 500,00	0,00	0,00	14 650,00	
	Recettes de l'exercice	88 200,00	0,00	0,00	19 500,00	0,00	0,00	14 650,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	14 500,00	0,00	0,00	14 650,00	
73	Impôts et taxes	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	61 585,00	0,00	-8 000,00	-90 029,00	-178 535,00	0,00	14 650,00	



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act° spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES (2)		0,00	114 619,00	184 230,00	224 362,00	17 233,00	0,00	1 300,00	0,00	45 535,00
Dépenses de l'exercice		0,00	114 619,00	184 230,00	224 362,00	17 233,00	0,00	1 300,00	0,00	45 535,00
011	Charges à caractère général	0,00	111 800,00	140 550,00	214 000,00	11 300,00	0,00	450,00	0,00	44 550,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	2 819,00	43 680,00	10 362,00	5 933,00	0,00	0,00	0,00	985,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		17 000,00	0,00	33 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
Recettes de l'exercice		17 000,00	0,00	33 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	26 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	7 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
73	Impôts et taxes	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		17 000,00	-114 619,00	-151 075,00	-224 362,00	-17 233,00	0,00	-1 300,00	0,00	-31 535,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550,00
Dépenses de l'exercice		0,00	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550,00
011	Charges à caractère général	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		5 053 500,00	11 500,00	0,00	180 000,00	9 500,00	0,00	0,00	5 254 500,00
Recettes de l'exercice		5 053 500,00	11 500,00	0,00	180 000,00	9 500,00	0,00	0,00	5 254 500,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 053 500,00	11 500,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	5 245 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	9 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		5 053 500,00	10 950,00	0,00	180 000,00	9 500,00	0,00	0,00	5 253 950,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		1 658 830,00	451 275,00	0,00	0,00	2 110 105,00
Dépenses de l'exercice		1 658 830,00	451 275,00	0,00	0,00	2 110 105,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	6 375,00	0,00	0,00	6 375,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	698 830,00	0,00	0,00	0,00	698 830,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	910 000,00	0,00	0,00	0,00	910 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	268 400,00	0,00	0,00	268 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	151 500,00	0,00	0,00	151 500,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		4 383 975,00	233 737,00	0,00	0,00	4 617 712,00
Recettes de l'exercice		4 383 975,00	233 737,00	0,00	0,00	4 617 712,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	655 000,00	0,00	0,00	0,00	655 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	233 737,00	0,00	0,00	233 737,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	400 200,00	0,00	0,00	0,00	400 200,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 328 775,00	0,00	0,00	0,00	3 328 775,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d'européen	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		2 725 145,00	-217 538,00	0,00	0,00	2 507 607,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		303 900,00	0,00	60 450,00	925,00	0,00	0,00	86 000,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		303 900,00	0,00	60 450,00	925,00	0,00	0,00	86 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	5 450,00	925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	177 400,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	101 500,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	214 970,00	0,00	0,00	18 767,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	214 970,00	0,00	0,00	18 767,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	214 970,00	0,00	0,00	18 767,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE VOREPPE - COMMUNE VOREPPE - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
 Reçu en préfecture le 08/02/2023
 Publié le 08/02/2023
 ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-88 930,00	0,00	-60 450,00	17 842,00	0,00	0,00	-86 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		13 000,00	55 000,00	68 000,00
Dépenses de l'exercice		13 000,00	55 000,00	68 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 000,00	55 000,00	68 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		8 800,00	0,00	8 800,00
Recettes de l'exercice		8 800,00	0,00	8 800,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	8 800,00	0,00	8 800,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-4 200,00	-55 000,00	-59 200,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	7 843,00	957,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	7 843,00	957,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE VOREPPE - COMMUNE VOREPPE - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
 Reçu en préfecture le 08/02/2023
 Publié le 08/02/2023
 ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	7 843,00	957,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	7 843,00	-12 043,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	389 905,00	0,00	0,00	0,00	324 000,00	713 905,00
Dépenses de l'exercice		0,00	389 905,00	0,00	0,00	0,00	324 000,00	713 905,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	148 405,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	152 405,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	241 500,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00	561 500,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	76 768,00	0,00	0,00	0,00	6 074,00	82 842,00
Recettes de l'exercice		0,00	76 768,00	0,00	0,00	0,00	6 074,00	82 842,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	20 648,00	0,00	0,00	0,00	6 074,00	26 722,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	56 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 120,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE VOREPPE - COMMUNE VOREPPE - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023



Publié le 08/02/2023

ID : 038-213805658-20230202-DE230202FI9395-DE

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-313 137,00	0,00	0,00	0,00	-317 926,00	-631 063,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		334 005,00	45 400,00	10 500,00	324 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		334 005,00	45 400,00	10 500,00	324 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	106 505,00	41 400,00	500,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	227 500,00	4 000,00	10 000,00	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		62 942,00	13 307,00	519,00	5 914,00	0,00	160,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		62 942,00	13 307,00	519,00	5 914,00	0,00	160,00	0,00	0,00

COMMUNE DE VOREPPE - COMMUNE VOREPPE - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023



Publié le 08/02/2023

ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	6 822,00	13 307,00	519,00	5 914,00	0,00	160,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	56 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-271 063,00	-32 093,00	-9 981,00	-318 086,00	0,00	160,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	12 500,00	23 500,00	15 600,00	51 600,00
Dépenses de l'exercice		0,00	12 500,00	23 500,00	15 600,00	51 600,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	12 500,00	13 500,00	15 600,00	41 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	24 273,00	24 749,00	22 585,00	71 607,00
Recettes de l'exercice		0,00	24 273,00	24 749,00	22 585,00	71 607,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	24 273,00	3 289,00	22 585,00	50 147,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	21 460,00	0,00	21 460,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	Acteur	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00		0,00
SOLDE (2)		0,00	11 773,00	1 249,00		6 985,00
						20 007,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00
Dépenses de l'exercice		12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		3 583,00	0,00	0,00	20 690,00	0,00	0,00	0,00	24 749,00
Recettes de l'exercice		3 583,00	0,00	0,00	20 690,00	0,00	0,00	0,00	24 749,00

COMMUNE DE VOREPPE - COMMUNE VOREPPE - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
 Reçu en préfecture le 08/02/2023
 Publié le 08/02/2023
 ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE



(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 583,00	0,00	0,00	20 690,00	0,00	0,00	0,00	3 289,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 460,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-8 917,00	0,00	0,00	20 690,00	0,00	0,00	0,00	1 249,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	43 000,00	100 000,00	143 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	43 000,00	100 000,00	143 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	33 000,00	0,00	33 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	10 000,00	100 000,00	110 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	6 521,00	80,00	6 601,00
Recettes de l'exercice		0,00	6 521,00	80,00	6 601,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	6 521,00	80,00	6 601,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-36 479,00	-99 920,00	-136 399,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		6 000,00	0,00	9 000,00	28 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		6 000,00	0,00	9 000,00	28 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	0,00	9 000,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		3 487,00	182,00	1 409,00	1 443,00	0,00	0,00	80,00	0,00
Recettes de l'exercice		3 487,00	182,00	1 409,00	1 443,00	0,00	0,00	80,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonnes de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 487,00	182,00	1 409,00	1 443,00	0,00	0,00	80,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		-2 513,00	182,00	-7 591,00	-26 557,00	0,00	-100 000,00	80,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	10 000,00	10 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	10 000,00	10 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		4 356,00	739,00	5 095,00
Recettes de l'exercice		4 356,00	739,00	5 095,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 356,00	739,00	5 095,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		4 356,00	-9 261,00	-4 905,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	4 356,00	0,00	739,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	4 356,00	0,00	739,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE VOREPPE - COMMUNE VOREPPE - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023



Publié le 08/02/2023

ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	4 356,00	0,00	739,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	4 356,00	0,00	739,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	11 320,00	11 320,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	11 320,00	11 320,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	420,00	420,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	10 900,00	10 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	8 490,00	8 490,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	8 490,00	8 490,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	6 090,00	6 090,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE VOREPPE - COMMUNE VOREPPE - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023

Total



ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	Crédits	Annulations
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-2 830,00	-2 830,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE VOREPPE - COMMUNE VOREPPE - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
 Reçu en préfecture le 08/02/2023
 Publié le 08/02/2023
 ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	Aides à l'accès	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-35 000,00	0,00	0,00	-35 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)					
		51 200,00	3 230 565,00	5 000,00	3 286 765,00
Dépenses de l'exercice		51 200,00	3 230 565,00	5 000,00	3 286 765,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 200,00	51 005,00	0,00	53 205,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	95 000,00	0,00	95 000,00
21	Immobilisations corporelles	39 000,00	1 421 000,00	5 000,00	1 465 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 663 560,00	0,00	1 663 560,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
458113	RESTRUCT PEM HOIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)					
		49 029,00	1 578 534,00	985,00	1 628 548,00
Recettes de l'exercice		49 029,00	1 578 534,00	985,00	1 628 548,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 465 740,00	0,00	1 465 740,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	49 029,00	62 794,00	985,00	112 808,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
458113	RESTRUCT PEM HOIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 171,00	-1 652 031,00	-4 015,00	-1 658 217,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		12 200,00	0,00	0,00	4 000,00	35 000,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		12 200,00	0,00	0,00	4 000,00	35 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	4 000,00	35 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458113	RESTRUCT PEM HOIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	7 215,00	0,00	0,00	23 279,00	18 535,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	7 215,00	0,00	0,00	23 279,00	18 535,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	7 215,00	0,00	0,00	23 279,00	18 535,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
458113	RESTRUCT PEM HOIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		-4 985,00	0,00	0,00	19 279,00	-16 465,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		0,00	3 000,00	2 397 565,00	44 000,00	786 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	3 000,00	2 397 565,00	44 000,00	786 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	51 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 000,00	683 000,00	44 000,00	691 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 663 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458113	RESTRUCT PEM HOIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	2 819,00	43 680,00	10 362,00	1 521 673,00	0,00	0,00	0,00	985,00
Recettes de l'exercice		0,00	2 819,00	43 680,00	10 362,00	1 521 673,00	0,00	0,00	0,00	985,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE VOREPPE - COMMUNE VOREPPE - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 465 740,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	2 819,00	43 680,00	10 362,00	5 933,00	0,00	0,00	985,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
458113	RESTRUCT PEM HOIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	-181,00	-2 353 885,00	-33 638,00	735 673,00	0,00	0,00	-4 015,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE VOREPPE - COMMUNE VOREPPE - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

 SLO

Publié le 08/02/2023

ID : 038-213805658-20230202-DE230202FI9395-DE

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	Aides au tou	Aides au tou
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					15 967 499,89									
1641 Emprunts en euros (total)					15 967 499,89									
000246	CAISSE D'EPARGNE	10/12/2004	10/12/2004	10/12/2005	1 500 000,00	C	Taux fixe 3.8% à barrière 5.75% sur Euribor 12M	3,800	3,855	EUR	A	P	O	B-1
000247	SOCIETE GENERALE	14/02/2005	14/02/2005	14/02/2006	1 150 000,00	F	Taux fixe à 3.38 %	3,380	3,474	EUR	T	P	O	A-1
000249	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/11/2006	30/11/2006	28/02/2007	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.01 %	4,010	4,131	EUR	T	C	O	A-1
000250	CREDIT FONCIER DE FRANCE	01/10/2006	01/10/2006	30/08/2007	2 400 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.04	3,370	3,526	EUR	T	C	O	A-1
000252	SFIL CAFFIL	21/05/2013	21/05/2013	01/09/2013	1 500 000,00	F	Taux fixe à 3.7 %	3,700	3,752	EUR	T	C	O	A-1
000255	SOCIETE GENERALE	04/11/2014	04/11/2014	04/02/2015	1 250 000,00	F	Taux fixe à 2.45 %	2,450	2,509	EUR	T	C	O	A-1
000256	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/12/2014	01/12/2014	01/05/2016	650 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,000	2,000	EUR	A	C	O	A-1
000260	CAISSE D'EPARGNE	16/11/2021	25/11/2021	25/02/2022	517 499,89	F	Taux fixe à 0.2 %	0,200	0,200	EUR	T	C	O	A-1
00257A	SFIL CAFFIL	11/06/2021	11/06/2021	01/10/2021	6 000 000,00	F	Taux fixe à 0.77 %	0,770	0,772	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
 Reçu en préfecture le 08/02/2023
 Publié le 08/02/2023
 ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Périodicité	ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
												dicité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					15 967 499,89										

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A2.2**

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		9 464 854,06					908 000,10	153 185,09	0,00	29 521,04
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 464 854,06					908 000,10	153 185,09	0,00	29 521,04
000246	N	0,00	B-1	205 090,68	1,94	C	Taux fixe 3.8% à barrière 5.75% sur Euribor 12M	3,855	100 633,37	7 901,69	0,00	231,55
000247	N	0,00	A-1	226 263,45	2,87	F	Taux fixe à 3.38 %	3,474	72 866,77	6 821,39	0,00	676,91
000249	N	0,00	A-1	360 000,00	8,91	F	Taux fixe à 4.01 %	4,131	40 000,00	14 022,75	0,00	1 104,98
000250	N	0,00	A-1	912 000,00	9,41	F	Taux fixe à 4.03 %	4,152	96 000,00	35 783,72	0,00	2 831,75
000252	N	0,00	A-1	550 000,00	5,42	F	Taux fixe à 3.7 %	3,752	100 000,00	18 962,50	0,00	1 341,25
000255	N	0,00	A-1	750 000,00	11,84	F	Taux fixe à 2.45 %	2,509	62 500,00	18 046,41	0,00	2 666,92
000256	N	0,00	A-1	422 500,00	12,33	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,000	32 500,00	8 450,00	0,00	10 356,67
000260	N	0,00	A-1	413 999,93	3,90	F	Taux fixe à 0.2 %	0,200	103 499,96	750,37	0,00	60,38
00257A	N	0,00	A-1	5 625 000,00	18,50	F	Taux fixe à 0.77 %	0,772	300 000,00	42 446,26	0,00	10 250,63
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		9 464 854,06					908 000,10	153 185,09	0,00	29 521,04

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
000246	CAISSE D'EPARGNE	1 500 000,00	205 090,68	1	20,00		Taux fixe 3.8% à barrière 5.75% sur Euribor 12M	Taux fixe 3.8% à barrière 5.75% sur Euribor 12M	0,00	Taux fixe 3.8% à barrière 5.75% sur Euribor 12M	3,855	7 901,69	0,00	2,17
TOTAL (B)		1 500 000,00	205 090,68						0,00			7 901,69	0,00	2,17
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		1 500 000,00	205 090,68						0,00			7 901,69	0,00	2,17

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 038-213805658-20230202-DE230202FI9395-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
	% de l'encours	97,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	9 259 763,38	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	2,17	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	205 090,68	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME
A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
Reçu en préfecture le 08/02/2023
Publié le 08/02/2023
ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES
A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 385.12 euros €	17/03/1997

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Véhicules Légers	5	17/03/1997
L	Véhicules lourds	6	17/03/1997
L	Mobiliers de bureau, installation téléphonique	10	17/03/1997
L	Matériel de bureau	5	17/03/1997
L	Matériel informatique et logiciel	2	17/03/1997
L	Équipement médical et magasin	5	17/03/1997
L	Équipement culinaire / garage	10	17/03/1997
L	Équipement d'ateliers / sportif /signalisation	10	17/03/1997
L	Équipement incendie	5	17/03/1997
L	Mobilier scolaire / culturel / urbain	10	17/03/1997
L	Matériel scolaire et culturel	5	17/03/1997
L	Études	5	17/03/1997
L	Installations générales, agencement et aménagements divers	20	16/09/2013



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00
PORTAGE FONCIER EPFL HÔTEL DE LA GARE	0,00	27/06/2019	600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
 Reçu en préfecture le 08/02/2023
 Publié le 08/02/2023
 ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 668 830,00	I 1 668 830,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		910 000,00	910 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	910 000,00	910 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		758 830,00	758 830,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	698 830,00	698 830,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	10 000,00	10 000,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	50 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 668 830,00	0,00	0,00	1 668 830,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 020 940,00	III 3 020 940,00
Ressources propres externes de l'année (a)		450 200,00	450 200,00
10222	FCTVA	399 850,00	399 850,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 350,00	50 350,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 570 740,00	2 570 740,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	5 619,00	5 619,00
28031	Frais d'études	1 897,00	1 897,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	957,00	957,00
28041642	IC : Bâtiments, installations	19 134,00	19 134,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	15 971,00	15 971,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	3 954,00	3 954,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	4 356,00	4 356,00
28051	Concessions et droits similaires	30 228,00	30 228,00
28152	Installations de voirie	13 789,00	13 789,00
281571	Matériel roulant	26 728,00	26 728,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	3 846,00	3 846,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	19 243,00	19 243,00
28181	Installations générales, aménagt divers	4 031,00	4 031,00
28182	Matériel de transport	38 400,00	38 400,00
28183	Matériel de bureau et informatique	95 215,00	95 215,00
28184	Mobilier	20 990,00	20 990,00
28188	Autres immo. corporelles	145 642,00	145 642,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 465 740,00	1 465 740,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	655 000,00	655 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 020 940,00	0,00	0,00	0,00	3 020 940,00

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
 Reçu en préfecture le 08/02/2023
 Publié le 08/02/2023
 ID : 038-213805658-20230202-DE230202FI9395-DE



Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	
Ressources propres disponibles	IV	3 020 940,00
Solde	V = IV - II (6)	1 352 110,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					20 253 939,81	16 261 997,05										271 615,94	439 835,91	
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2008	P		CDC	38 159,40	31 150,46	35,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	4,300	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,800	A-1	EUR	560,71	622,51
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2008	P		CDC	20 232,00	14 935,89	25,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	4,300	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,800	A-1	EUR	268,85	455,54
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2008	P		CDC	16 764,60	13 633,48	35,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	4,300	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,800	A-1	EUR	245,40	272,45

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
 Reçu en préfecture le 08/02/2023
 Publié le 08/02/2023
 ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2008	P		CDC	8 445,40	6 513,91	35,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	52,11	156,85
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2008	P		CDC	10 192,20	7 111,97	25,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	56,90	247,16
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2009	P		CDC	61 052,80	45 713,07	26,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	731,41	1 366,92
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2018	P		CDC	96 807,49	80 124,65	17,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	2 413,25	3 293,03
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2018	P		CDC	53 822,25	46 730,48	21,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	0,496	V	Livret A(Préfixé) + 1.25	3,250	A-1	EUR	1 705,22	1 511,22
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2018	P		CDC	712 227,23	615 453,42	22,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	18 644,01	16 806,06
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2018	P		CDC	45 799,96	44 090,80	56,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	1,150	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	1,400	A-1	EUR	617,27	444,18
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2018	P		CDC	518 673,09	487 656,90	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	7 802,51	9 070,47
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2018	P		CDC	139 908,00	134 686,90	56,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	1,150	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	1,400	A-1	EUR	1 885,62	1 356,86
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2018	P		CDC	256 184,15	238 296,86	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 906,37	5 246,99

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
 Reçu en préfecture le 08/02/2023
 Publié le 08/02/2023
 ID : 038-213805658-20230202-DE230202FI9395-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2018	P		CDC	180 763,54	173 891,13	56,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.34	1,090	V	Livret A(Préfixé) + 0.34	1,340	A-1	EUR	2 330,14	1 792,04
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2018	P		CDC	437 097,40	410 959,36	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	6 575,35	7 643,88
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2018	P		CDC	365 876,59	351 966,41	56,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.34	1,090	V	Livret A(Préfixé) + 0.34	1,340	A-1	EUR	4 716,35	3 627,20
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2018	P		CDC	342 280,56	318 381,84	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	2 547,05	7 010,35
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2018	P		Crédit Foncier	2 581 000,00	190 320,23	24,21	T	V	(Euribor 3M + 2.1)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,148	V	(Euribor 3M + 2.1)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,290	A-1	EUR	9 637,02	6 086,66
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2020	P		CDC	23 376,16	21 310,47	25,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	340,97	667,38
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2021	P		CDC	193 613,21	188 926,10	37,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	566,78	4 701,18
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2021	P		CDC	53 032,67	52 026,35	47,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	156,08	1 009,34
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2021	P		CDC	337 750,78	330 768,90	37,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	3 638,46	7 058,69
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2021	P		CDC	134 355,73	132 271,97	47,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	1 454,99	2 106,68



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2021	P		CDC	242 151,66	237 299,64	38,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	3 796,79	4 088,95
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2021	P		CDC	160 498,78	158 073,85	48,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	2 529,18	1 912,49
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2021	P		CDC	68 096,37	66 832,00	48,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	534,66	1 028,90
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2021	P		CDC	235 260,20	229 715,72	38,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 837,73	4 739,14
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2021	P		CDC	202 406,99	199 614,93	48,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.94	1,440	V	Livret A(Préfixé) + 0.94	1,940	A-1	EUR	3 872,53	2 165,43
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2021	P		CDC	421 568,37	413 701,00	38,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.94	1,440	V	Livret A(Préfixé) + 0.94	1,940	A-1	EUR	8 025,80	6 581,02
ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	2021	P		CDC	457 585,27	449 045,76	38,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.94	1,440	V	Livret A(Préfixé) + 0.94	1,940	A-1	EUR	8 711,49	7 143,27
LE FOYER DE L'ISERE	2021	F		CE	350 000,00	350 000,00	3,27	X	V	(Euribor 3M + 1.25)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,274	V	(Euribor 3M + 1.25)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,559	A-1	EUR	13 334,35	0,00
SA HLM IMMOBILIERE RHONE ALPES	2021	P		CDC	74 750,00	74 750,00	38,33	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM IMMOBILIERE RHONE ALPES	2021	P		CDC	293 035,00	293 035,00	59,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.3	0,800	V	Livret A(Préfixé) + 0.3	0,800	A-1	EUR	2 827,52	0,00
SA HLM IMMOBILIERE RHONE ALPES	2021	P		CDC	513 579,00	513 579,00	39,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	A-1	EUR	5 649,37	2 823,45

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM IMMOBILIERE RHONE ALPES	2021	P		CDC	177 413,00	177 413,00	59,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.3	0,800	V	Livret A(Préfixé) + 0.3	0,800	A-1	EUR	1 711,87	0,00
SA HLM IMMOBILIERE RHONE ALPES	2021	P		CDC	263 605,00	263 605,00	39,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	790,81	2 363,16
SCIC HABITAT RHONE ALPES SA DE HLM	2012	P		CDC	618 670,54	248 081,05	6,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,200	A-1	EUR	7 938,59	32 713,25
SOCIETE D HABITATION DES ALPES SAHLM	2005	P		CDC	11 112,40	9 226,46	34,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.15	3,900	V	Livret A(Préfixé) + 1.15	2,150	A-1	EUR	198,37	179,45
SOCIETE D HABITATION DES ALPES SAHLM	2005	P		CDC	6 347,40	4 348,44	19,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.15	3,900	V	Livret A(Préfixé) + 1.15	2,150	A-1	EUR	93,49	176,31
SOCIETE D HABITATION DES ALPES SAHLM	2007	P		CDC	15 994,20	13 137,83	36,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	2,050	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	2,800	A-1	EUR	367,86	206,88
SOCIETE D HABITATION DES ALPES SAHLM	2007	P		CDC	134 430,00	104 731,15	26,33	S	V	Inflation Livret A + 1.72	1,020	V	Inflation Livret A + 1.72	7,833	A-1	EUR	5 888,16	0,00
SOCIETE D HABITATION DES ALPES SAHLM	2009	P		CDC	69 048,60	29 055,28	6,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,250	A-1	EUR	653,74	3 782,30
SOCIETE D HABITATION DES ALPES SAHLM	2017	P		CDC	35 767,50	31 527,72	36,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	504,44	1 208,27
SOCIETE D HABITATION DES ALPES SAHLM	2017	P		CDC	16 448,00	14 673,92	46,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	234,78	498,38
SOCIETE D HABITATION DES ALPES SAHLM	2017	P		CDC	48 004,00	42 048,66	36,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	336,39	1 698,19
SOCIETE D HABITATION DES ALPES SAHLM	2017	P		CDC	19 842,00	17 611,65	46,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	140,89	627,80
SOCIETE D HABITATION DES ALPES SAHLM	2017	P		CDC	2 537 685,50	2 254 832,38	17,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	24 803,16	141 189,84
SOCIETE D HABITATION DES ALPES SAHLM	2017	P		CDC	635 000,00	559 399,00	17,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	1,550	A-1	EUR	279,70	37 318,04

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
 Reçu en préfecture le 08/02/2023
 Publié le 08/02/2023
 ID : 038-213805658-20230202-DE230202FI9395-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE D HABITATION DES ALPES SAHLM	2017	P		CDC	760 500,00	669 957,39	17,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	1,550	A-1	EUR	334,98	44 693,49
SOCIETE D HABITATION DES ALPES SAHLM	2019	P		CDC	100 743,50	98 653,10	58,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.35	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.35	2,350	A-1	EUR	2 318,35	634,97
SOCIETE D HABITATION DES ALPES SAHLM	2019	P		CDC	583 041,00	567 002,32	38,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	14 742,06	7 759,69
SOCIETE D HABITATION DES ALPES SAHLM	2019	P		CDC	222 455,00	217 839,12	58,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.35	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.35	2,350	A-1	EUR	5 119,22	1 402,10
SOCIETE D HABITATION DES ALPES SAHLM	2019	P		CDC	358 093,50	347 204,77	38,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	6 249,69	5 740,93
SOCIETE D HABITATION DES ALPES SAHLM	2021	P		CDC	43 704,45	43 704,45	38,25	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2011	P		CDC	30 459,00	25 866,19	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	413,86	482,81
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2011	P		CDC	159 690,20	126 370,57	28,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	2 021,93	3 458,70
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2011	P		CDC	7 951,80	6 517,93	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	52,14	143,07
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2011	P		CDC	41 345,00	31 526,36	28,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	252,21	970,21
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2018	P		CDC	50 467,23	46 551,59	42,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	837,93	458,55
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2018	P		CDC	204 895,21	184 258,11	32,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	3 316,65	3 121,78
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2018	P		CDC	151 171,91	141 397,56	42,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	3 676,34	942,11
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2018	P		CDC	677 939,02	618 467,87	32,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	16 080,16	8 427,42

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2014	P		CDC	77 670,00	36 341,18	11,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	944,87	2 485,03
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2018	P		CDC	60 015,00	57 022,51	46,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	1 026,41	222,86
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2018	P		CDC	230 613,50	214 078,05	35,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	5 566,03	1 477,10
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2018	P		CDC	119 743,00	113 600,66	45,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	2 953,62	89,77
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2018	P		CDC	99 496,50	93 026,87	36,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	1 674,48	908,00
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2019	P		CDC	506 143,50	465 788,48	36,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	12 110,50	6 987,54
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2019	P		CDC	253 480,00	241 391,35	46,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	6 276,18	779,79
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2019	P		CDC	87 025,00	83 256,26	46,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,760	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	3,010	A-1	EUR	2 506,01	144,79
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2019	P		CDC	79 066,50	73 065,64	36,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,760	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	3,010	A-1	EUR	2 199,28	998,05
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2019	P		CDC	127 893,00	118 186,38	36,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,760	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	3,010	A-1	EUR	3 557,41	1 614,39
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2019	P		CDC	231 821,50	211 424,94	36,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	3 805,65	3 783,41
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2019	P		CDC	111 392,00	105 010,92	46,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	1 890,20	682,99
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2021	P		CDC	226 850,00	222 921,22	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	3 566,74	2 921,45
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2021	P		CDC	156 182,00	154 577,46	58,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.31	0,810	V	Livret A(Préfixé) + 0.31	1,310	A-1	EUR	2 024,96	873,30

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
 Reçu en préfecture le 08/02/2023
 Publié le 08/02/2023
 ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19395-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2021	P		CDC	128 686,00	125 969,02	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 007,75	2 126,35
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2021	P		CDC	90 690,50	89 758,79	58,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.31	0,810	V	Livret A(Préfixé) + 0.31	1,310	A-1	EUR	1 175,84	507,10
SOCIETE DAUPHINOISE POUR L HABITAT	2021	P		CDC	39 000,00	39 000,00	38,25	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
TOTAL GENERAL					20 253 939,81	16 261 997,05											271 615,94	439 835,91

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT**
B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
 ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**
B1.6**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		47,00	7,85	54,85	37,10	5,75	42,85
Adjoint adm principal 1ère cl	C	13,00	2,80	15,80	13,20	0,00	13,20
Adjoint adm principal 2ème cl	C	4,00	1,50	5,50	4,30	0,00	4,30
Adjoint administratif	C	8,00	2,55	10,55	3,00	2,75	5,75
Attaché	A	5,00	1,00	6,00	3,00	2,00	5,00
Attaché principal	A	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Rédacteur principal 1ère cl	B	7,00	0,00	7,00	5,60	0,00	5,60
Rédacteur principal 2ème cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		71,00	13,30	84,30	57,19	11,76	68,95
Adjoint techn. princ 1è cl	C	18,00	2,00	20,00	15,16	0,00	15,16
Adjoint techn. princ 2è cl	C	13,00	1,10	14,10	13,10	0,00	13,10
Adjoint technique	C	22,00	9,20	31,20	17,93	7,76	25,69
Agent de maîtrise	C	2,00	1,00	3,00	0,00	2,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Ingénieur en chef de cl normale	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal 1ère cl	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Technicien principal 2ème cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		24,00	3,00	27,00	15,20	1,00	16,20
ASEM principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ASEM principal 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Assist socio éducatif	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Aux puériculture classe supérieure	B	6,00	1,00	7,00	5,80	0,00	5,80
Auxiliaire puér classe normale	B	5,00	1,00	6,00	3,60	0,00	3,60
Cadre de santé	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur JE	A	5,00	1,00	6,00	1,80	1,00	2,80
Puéricultrice	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			AGENTS		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur des APS	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur des APS princ 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		8,00	5,95	13,95	9,15	2,85	12,00
Ass d'enseignement artistique	B	0,00	1,60	1,60	0,00	2,10	2,10
Assist ens artist princ 1è cl	B	5,00	2,20	7,20	5,50	0,00	5,50
Assist ens artist princ 2è cl	B	0,00	2,15	2,15	1,65	0,75	2,40
Professeur Classe Normale	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Professeur Hors Classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,80	1,80	1,80	0,00	1,80
Adjoint animation princ 1ère cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
FILIERE POLICE (j)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Brigadier chef princ pol munic	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Chef de service de Police municipale principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-Brigadier de police municipale	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		157,00	30,90	187,90	125,44	21,36	146,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	385	0,00	A A Art 3-1	CDD
Adjoint administratif	C	ADM		0,00	A A Art 3-1°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	367	0,00	A A Art 3-1	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	385	0,00	A A Art 3-1	
Adjoint technique	C	TECH	382	0,00	A Contrat durée indéterm.	CDI
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A Contrat durée indéterm.	CDI
Adjoint technique	C	TECH	385	0,00	A A Art 3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	385	0,00	A A Art 3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A Contrat durée indéterm.	CDI
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A Contrat durée indéterm.	CDI
Adjoint technique	C	TECH	385	0,00	A A Art 3-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A Contrat durée indéterm.	CDI
Adjoint technique	C	TECH	385	0,00	A A Art 3-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	385	0,00	A A Art 3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	385	0,00	A A Art 3-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	385	0,00	A A Art 3-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A Contrat durée indéterm.	CDI
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A Contrat durée indéterm.	CDI
Adjoint technique	C	TECH	385	0,00	A A Art 3-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A Contrat durée indéterm.	CDI
Adjoint technique	C	TECH	359	0,00	A Contrat durée indéterm.	CDI
Agent de maîtrise	C	TECH	393	0,00	A A Art 3-2	CDD
Agent de maîtrise	C	TECH	454	0,00	A A Art 3-3	CDD
Ass d'enseignement artistique	B	CULT	398	0,00	A A Art 3-3	CDD
Ass d'enseignement artistique	B	CULT	402	0,00	A A Art 3-1	CDD
Ass d'enseignement artistique	B	CULT	373	0,00	A A Art 3-3	CDD
Assist ens artist princ 2è cl	B	CULT	399	0,00	A A Art 3-1	CDD
Assist ens artist princ 2è cl	B	CULT	399	0,00	A A Art 3-1	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	A A Art 3-1	CDD
Educateur JE	A	MS	444	0,00	A A Art 3-2	
Ingénieur	A	TECH	658	0,00	A A Art 3-3	CDD
Rédacteur	B	ADM	402	0,00	A A Art 3-3	CDD
Technicien	B	TECH	415	0,00	A A Art 3-3	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM		0,00	A A Art 3-1°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM		0,00	A A Art 3-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A A Art 3-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A A Art 3-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A A Art 3-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A A Art 3-1°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A A Art 3-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A A Art 3-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A A Art 3-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A A Art 3-1°	CDD
Adjoint technique	B	TECH		0,00	A A Art 3-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A A Art 3-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A A Art 3-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A A Art 3-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A A Art 3-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	A A Art 3-1°	CDD
Attaché	A	ADM		0,00	A A Art 3-1°	CDD
Auxiliaire puér classe normale	B	MS		0,00	A A Art 3-1°	CDD
Collaborateur de cabinet	B	ADM	664	0,00	A 110	CDD
Educateur des APS	C	SP		0,00	A A Art 3-1°	CDD
Technicien principal 2ème cl	B	TECH	528	0,00	A Autre – Contrat de projet	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de ville (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
25/11/2021 - DSP (concession)	IFAC		ASSOCIATION LOI 1901	504 083,00
Détention d'une part du capital				
- Participation au capital	TERRITOIRE 38		Société d'économie mixte	1 421,20
06/02/2012 - Participation au capital	ISÈRE AMÉNAGEMENT		Société publique locale	6 000,00
21/10/2021 - Participation au capital	ALPES AUTOPARTAGE	CITIZ ALPES LOIRE	SCIC	1 350,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/01/2005 - Garantie d'emprunt	SOCIÉTÉ D HABITATION DES ALPES SAHLM		SA HLM	5 024 953,64
01/01/2008 - Garantie d'emprunt	ALPES ISÈRE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT		OPAC	5 691 204,45
01/01/2011 - Garantie d'emprunt	SOCIÉTÉ DAUPHINOISE POUR L'HABITAT		SA HLM	3 625 375,91
01/07/2012 - Garantie d'emprunt	SCIC HABITAT RHÔNE ALPES SA DE HLM		SA HLM	248 081,05
01/01/2021 - Garantie d'emprunt	LE FOYER DE L'ISÈRE		SA Coopérative de production d'habitation à loyer modéré	350 000,00
23/04/2021 - Garantie d'emprunt	SA HLM IMMOBILIÈRE RHÔNE ALPES		SA HLM	1 322 382,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- Subvention	CCAS DE VOREPPE		ÉTABLISSEMENT PUBLIC	706 509,00
Autres				
07/07/2000 - Participation au capital	CAISSE D'ÉPARGNE DES ALPES	SA	Banque régionale et coopérative	7 240,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	01/01/2000	TPU + fiscalité additionnelle	0,00
Autres organismes de regroupement			
Syndicat mixte PNR chartreuse	01/05/1995	V.BASE X POP DGF	4 300,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3.3****C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	Cinéma LE CAP	01/01/1967	- 18/09/1989	77965151200013	SPIC	Non
Régie à seule autonomie financière	Voreppe Énergies Renouvelables	22/10/2012	- 22/10/2012	21380565800175	SPIC	Oui



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	14 627 210,00	7,00	40,82	0,00	5 627 800,00	7,00
TFPNB	120 890,00	7,00	67,46	0,00	81 500,00	7,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	335 908,00	7,00	15,27	0,00	51 300,00	7,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 VOTES :
 Pour : 22
 Contre : 5
 Abstentions : 0

Date de convocation : 27-01-2023

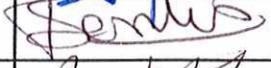
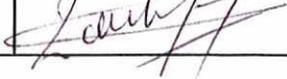
Présenté par (1), le Maire
 A, le Voreppe, le 02-02-2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A, le Voreppe, le 02-02-2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Luc REYOND
 Maire de Voreppe

ALO JAY Angélique	
ALTHUSER Olivier	
BENVENUTO Nadine	
BRUYERE Cyril	
CANOSSINI Jean Claude	
CARBONARI Sandrine	
CARRARA Christine	
CHOUVELLON Lisette	
DELESTRE Jean Claude	
DENIS Nadège	
DESCOURS Marc	
DEVEAUX Monique	
FROLET Cécile	
GERIN Anne	
GODARD Laurent	
GOY Olivier	
GUSSY Jérôme	
ICHBA HOUMANI Salima	
JAUBERT Pascal	
LACOSTE Lucas	
LAFFARGUE Dominique	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

MAGNIN Danièle	
MAURICE Nadia	
PETRE Charly	
PLATEL Anne	
PUYGRENIER Damien	
REMOND Luc	
SENTIS Fabienne	
SOUBEYROUX Jean Louis	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : *le conseil municipal*

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY
Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE -
Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal
JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas
LACOSTE - Danièle MAGNIN - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE -
Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

9396 - Finances – Budget primitif 2023 – Budget annexe Cinéma le CAP

Madame Angélique Alo-Jay, Conseillère municipale déléguée au cinéma Le CAP expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu le rapport et le projet de budget présentés,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil municipal du 15 décembre 2022,



Section d'exploitation :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	127 992,00	0,00	141 060,00	141 060,00	141 060,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	141 420,00	0,00	146 860,00	146 860,00	146 860,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Total des dépenses de gestion des services		269 412,00	0,00	290 420,00	290 420,00	290 420,00
66	Charges financières	2 390,00	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		271 802,00	0,00	292 720,00	292 720,00	292 720,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	82 000,00		84 080,00	84 080,00	84 080,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		82 000,00		84 080,00	84 080,00	84 080,00
TOTAL		353 802,00	0,00	376 800,00	376 800,00	376 800,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	137 600,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	170 467,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
75	Autres produits de gestion courante	35,00	0,00	40,00	40,00	40,00
Total des recettes de gestion des services		308 102,00	0,00	134 040,00	134 040,00	134 040,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	197 260,00	197 260,00	197 260,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		308 102,00	0,00	331 300,00	331 300,00	331 300,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	45 700,00		45 500,00	45 500,00	45 500,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		45 700,00		45 500,00	45 500,00	45 500,00
TOTAL		353 802,00	0,00	376 800,00	376 800,00	376 800,00

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	27 400,00	0,00	28 950,00	28 950,00	28 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	27 400,00	0,00	28 950,00	28 950,00	28 950,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 700,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	9 700,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	37 100,00	0,00	38 950,00	38 950,00	38 950,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	45 700,00		45 500,00	45 500,00	45 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	45 700,00		45 500,00	45 500,00	45 500,00
	TOTAL	82 800,00	0,00	84 450,00	84 450,00	84 450,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	800,00	0,00	370,00	370,00	370,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	800,00	0,00	370,00	370,00	370,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	800,00	0,00	370,00	370,00	370,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	82 000,00		84 080,00	84 080,00	84 080,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	82 000,00		84 080,00	84 080,00	84 080,00
	TOTAL	82 800,00	0,00	84 450,00	84 450,00	84 450,00

Vu l'avis favorable de la Commission ressources et moyens, économie, intercommunalité et nouvelles technologies du 25 janvier 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- d'adopter le Budget annexe «Cinéma Le CAP» tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Voreppe, le 3 février 2023

Luc Rémond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21380565800142	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE DE VOREPPE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC VOIRON

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : ANNEXE LE CAP REGIE CINEMA ART PLAISIRS (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	34
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	35

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	36
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	37
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	38
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	39
B1.7 - Etat des engagements reçus	40
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	41
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	42

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	43
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	45
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	46
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	47

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	48
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	376 800,00	376 800,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	376 800,00	376 800,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	84 450,00	84 450,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	84 450,00	84 450,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	461 250,00	461 250,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	127 992,00	0,00	141 060,00	141 060,00	141 060,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	141 420,00	0,00	146 860,00	146 860,00	146 860,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Total des dépenses de gestion des services		269 412,00	0,00	290 420,00	290 420,00	290 420,00
66	Charges financières	2 390,00	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		271 802,00	0,00	292 720,00	292 720,00	292 720,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	82 000,00		84 080,00	84 080,00	84 080,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		82 000,00		84 080,00	84 080,00	84 080,00
TOTAL		353 802,00	0,00	376 800,00	376 800,00	376 800,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		376 800,00
---	--	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	137 600,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	170 467,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
75	Autres produits de gestion courante	35,00	0,00	40,00	40,00	40,00
Total des recettes de gestion des services		308 102,00	0,00	134 040,00	134 040,00	134 040,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	197 260,00	197 260,00	197 260,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		308 102,00	0,00	331 300,00	331 300,00	331 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	45 700,00		45 500,00	45 500,00	45 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		45 700,00		45 500,00	45 500,00	45 500,00
TOTAL		353 802,00	0,00	376 800,00	376 800,00	376 800,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		376 800,00
---	--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	38 580,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	27 400,00	0,00	28 950,00	28 950,00	28 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	27 400,00	0,00	28 950,00	28 950,00	28 950,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 700,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	9 700,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	37 100,00	0,00	38 950,00	38 950,00	38 950,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	45 700,00		45 500,00	45 500,00	45 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	45 700,00		45 500,00	45 500,00	45 500,00
	TOTAL	82 800,00	0,00	84 450,00	84 450,00	84 450,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	84 450,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	800,00	0,00	370,00	370,00	370,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	800,00	0,00	370,00	370,00	370,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	800,00	0,00	370,00	370,00	370,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
 Reçu en préfecture le 08/02/2023
 Publié le 08/02/2023
 ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19396-DE

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	82 000,00		84 080,00		
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00		
Total des recettes d'ordre d'investissement		82 000,00		84 080,00	84 080,00	84 080,00
TOTAL		82 800,00	0,00	84 450,00	84 450,00	84 450,00

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	84 450,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	38 580,00
---	------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	141 060,00		141 060,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	146 860,00		146 860,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00		2 500,00
66	Charges financières	2 300,00	0,00	2 300,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	84 080,00	84 080,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	292 720,00	84 080,00	376 800,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	376 800,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	45 500,00	45 500,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 000,00	0,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	28 950,00	0,00	28 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	38 950,00	45 500,00	84 450,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	84 450,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	125 000,00		125 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	9 000,00		9 000,00
75	Autres produits de gestion courante	40,00		40,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	197 260,00	45 500,00	242 760,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		331 300,00	45 500,00	376 800,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	376 800,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	370,00	0,00	370,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		84 080,00	84 080,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		370,00	84 080,00	84 450,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	84 450,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	127 992,00	141 060,00	141 060,00
604	Achats d'études, prestations de services	3 200,00	3 400,00	3 400,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	14 000,00	22 000,00	22 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	350,00	100,00	100,00
6068	Autres matières et fournitures	100,00	100,00	100,00
6135	Locations mobilières	56 000,00	56 000,00	56 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	3 000,00	4 000,00	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	50,00	800,00	800,00
6156	Maintenance	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6161	Multirisques	550,00	450,00	450,00
6168	Autres	300,00	0,00	0,00
618	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	3 500,00	4 500,00	4 500,00
6231	Annonces et insertions	500,00	110,00	110,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	3 500,00	3 500,00
6251	Voyages et déplacements	100,00	0,00	0,00
6256	Missions	200,00	600,00	600,00
6257	Réceptions	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	100,00	300,00	300,00
6262	Frais de télécommunications	4 000,00	4 000,00	4 000,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00	150,00	150,00
6281	Concours divers (cotisations)	700,00	1 000,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	300,00	1 000,00	1 000,00
6287	Remboursements de frais	500,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	14 492,00	14 500,00	14 500,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	50,00	50,00
6353	Impôts indirects	13 400,00	13 500,00	13 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	141 420,00	146 860,00	146 860,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	450,00	440,00	440,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 550,00	1 670,00	1 670,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	260,00	300,00	300,00
6411	Salaires, appointements, commissions	73 000,00	73 500,00	73 500,00
6412	Congés payés	0,00	650,00	650,00
6413	Primes et gratifications	17 000,00	21 000,00	21 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	5 500,00	5 500,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	5 300,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	0,00	2 500,00	2 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	19 000,00	19 700,00	19 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	20 500,00	17 100,00	17 100,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	1 700,00	1 800,00	1 800,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	1 000,00	1 200,00	1 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	600,00	550,00	550,00
648	Autres charges de personnel	1 060,00	950,00	950,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2 500,00	2 500,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	2 400,00	2 400,00
6518	Autres	0,00	100,00	100,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		269 412,00	290 420,00	290 420,00
66	Charges financières (b) (8)	2 390,00	2 300,00	2 300,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 400,00	2 275,00	2 275,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-10,00	25,00	25,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		271 802,00	292 720,00	292 720,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	82 000,00	84 080,00	84 080,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	82 000,00	84 080,00	84 080,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		82 000,00	84 080,00	84 080,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	82 000,00	84 080,00	84 080,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	353 802,00	376 800,00	376 800,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	376 800,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	190,45
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	165,45
= Différence ICNE N – ICNE N-1	25,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	137 600,00	125 000,00	125 000,00
706	Prestations de services	125 000,00	125 000,00	125 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	12 600,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	170 467,00	9 000,00	9 000,00
74	Subventions d'exploitation	170 467,00	9 000,00	9 000,00
75	Autres produits de gestion courante	35,00	40,00	40,00
7581	FCTVA	35,00	40,00	40,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		308 102,00	134 040,00	134 040,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	197 260,00	197 260,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	0,00	197 260,00	197 260,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		308 102,00	331 300,00	331 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	45 700,00	45 500,00	45 500,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	45 700,00	45 500,00	45 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		45 700,00	45 500,00	45 500,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		353 802,00	376 800,00	376 800,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	376 800,00
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	27 400,00	28 950,00	28 950,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00	15 000,00	15 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	26 400,00	13 950,00	13 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		27 400,00	28 950,00	28 950,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 700,00	10 000,00	10 000,00
1641	Emprunts en euros	9 700,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		9 700,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		37 100,00	38 950,00	38 950,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	45 700,00	45 500,00	45 500,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	45 700,00	45 500,00	45 500,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	17 835,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	8 730,00	8 720,00	8 720,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	19 135,00	36 780,00	36 780,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		45 700,00	45 500,00	45 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		82 800,00	84 450,00	84 450,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	84 450,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	800,00	370,00	370,00
10222	FCTVA	800,00	370,00	370,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA.régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		800,00	370,00	370,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		800,00	370,00	370,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	82 000,00	84 080,00	84 080,00
28131	Bâtiments	52 000,00	51 200,00	51 200,00
28181	Installations générales, agencements	7 300,00	7 297,00	7 297,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 700,00	4 760,00	4 760,00
28184	Mobilier	5 000,00	4 665,00	4 665,00
28188	Autres	13 000,00	16 158,00	16 158,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		82 000,00	84 080,00	84 080,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		82 000,00	84 080,00	84 080,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		82 800,00	84 450,00	84 450,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	84 450,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					210 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					210 000,00									
000401	CREDIT MUTUEL	30/11/2017	30/11/2017	28/02/2018	210 000,00	F	Taux fixe à 1.4 %	1,400	1,407	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					210 000,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 038-213805658-20230202-DE230202FI9396-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		162 868,22					9 828,05	2 228,71	0,00	190,45
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		162 868,22					9 828,05	2 228,71	0,00	190,45
000401	N	0,00	A-1	162 868,22	14,91	F	Taux fixe à 1.4 %	1,407	9 828,05	2 228,71	0,00	190,45
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		162 868,22					9 828,05	2 228,71	0,00	190,45

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

COMMUNE DE VOREPPE - ANNEXE LE CAP REGIE CINEMA ART PLAISIRS - BP - 2023

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 038-213805658-20230202-DE230202FI9396-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	162 868,22	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

**IV
A1.5**

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES
A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	16/07/2009

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Mobilier du bureau	10	16/07/2009
L	Véhicules	5	16/07/2009
L	Matériel de bureau (sauf informatique), outillages, appareil de laboratoire	5	16/07/2009
L	Matériel informatique et logiciel	2	16/07/2009
L	Pompes, appareil électromagnétique, chaudière, chauffage et ventilation	15	16/07/2009
L	Organes de régularisation (électronique, capteurs etc...)	6	16/07/2009
L	Bâtiments, légers, abris	15	16/07/2009
L	Agencement et aménagement de bâtiment, installation élec. et tél.	20	16/07/2009
L	Bâtiments durables	50	16/07/2009



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 08/02/2023	
Reçu en préfecture le 08/02/2023	
Publié le 08/02/2023	
ID : 038-213805658-20230202-DE230202F19396-DE	

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		55 500,00	I 55 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		10 000,00	10 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	10 000,00	10 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		45 500,00	45 500,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	45 500,00	45 500,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	55 500,00	0,00	0,00	55 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		84 450,00	III 84 450,00
Ressources propres externes de l'année (a)		370,00	370,00
10222	FCTVA	370,00	370,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		84 080,00	84 080,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28131	Bâtiments	51 200,00	51 200,00
28181	Installations générales, agencements	7 297,00	7 297,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 760,00	4 760,00
28184	Mobilier	4 665,00	4 665,00
28188	Autres	16 158,00	16 158,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	84 450,00	0,00	0,00	0,00	84 450,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 55 500,00
Ressources propres disponibles	IV 84 450,00
Solde	V = IV – II (6) 28 950,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT**
B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.4****B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
 ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS
B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,80	1,80	1,00	0,80	1,80
Adjoint technique	C	0,00	0,80	0,80	0,00	0,80	0,80
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	0,80	2,80	1,00	1,80	2,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique	C	TECH	385	0,00	A Art 3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	390	0,00	A Art 3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint technique	C	TECH	385	0,00	A Art 3-1°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hotel de ville (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

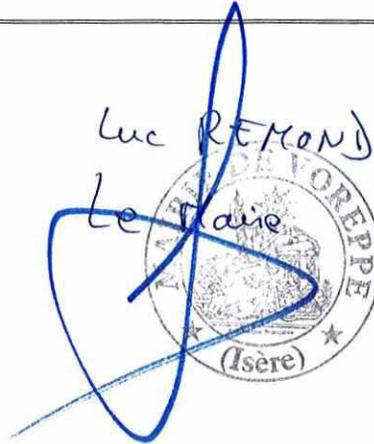
Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 VOTES :
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstentions : 0

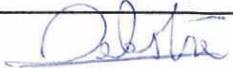
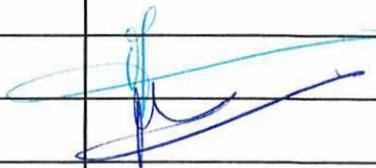
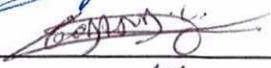
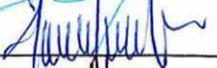
Date de convocation : 27/01/2023

Présenté par (1) le maire,
 A Voreppe le
 (1) le maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Voreppe, le 02/02/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

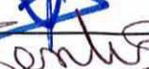
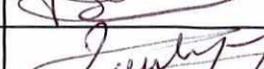
Luc REMOND
 Le Maire



ALO JAY Angélique	
ALTHUSER Olivier	
BENVENUTO Nadine	
BRUYERE Cyril	
CANOSSINI Jean Claude	
CARBONARI Sandrine	
CARRARA Christine	
CHOUVELLON Lisette	
DELESTRE Jean Claude	
DENIS Nadège	
DESCOURS Marc	
DEVEAUX Monique	
FROLET Cécile	
GERIN Anne	
GODARD Laurent	
GOY Olivier	
GUSSY Jérôme	
ICHBA HOUMANI Salima	
JAUBERT Pascal	
LACOSTE Lucas	
LAFFARGUE Dominique	



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

MAGNIN Danièle	
MAURICE Nadia	
PETRE Charly	
PLATEL Anne	
PUYGRENIER Damien	
REMOND Luc	
SENTIS Fabienne	
SOUBEYROUX Jean Louis	

Certifié exécutoire par (1) le maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY
Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE -
Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal
JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas
LACOSTE - Danièle MAGNIN - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE -
Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

**9397 - Finances – Budget primitif 2023 – Budget annexe Voreppe Énergies
Renouvelables**

Monsieur Olivier Althuser, Conseiller municipal délégué à la transition écologique et à la préservation de la biodiversité, expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu le rapport et le projet de budget présentés,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil municipal du 15 décembre 2022,



Hôtel de Ville
1 place Charles de Gaulle
CS 40147
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47
Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe

 @VoreppeOfficiel

Section d'exploitation :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	801 000,00	0,00	918 000,00	918 000,00	918 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		801 000,00	0,00	918 000,00	918 000,00	918 000,00
66	Charges financières	98 000,00	0,00	93 000,00	93 000,00	93 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		900 000,00	0,00	1 012 000,00	1 012 000,00	1 012 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	118 400,00		132 400,00	132 400,00	132 400,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	233 600,00		252 600,00	252 600,00	252 600,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		352 000,00		385 000,00	385 000,00	385 000,00
TOTAL		1 252 000,00	0,00	1 397 000,00	1 397 000,00	1 397 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 172 000,00	0,00	1 248 000,00	1 248 000,00	1 248 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 172 000,00	0,00	1 248 000,00	1 248 000,00	1 248 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 172 000,00	0,00	1 248 000,00	1 248 000,00	1 248 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	80 000,00		149 000,00	149 000,00	149 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		80 000,00		149 000,00	149 000,00	149 000,00
TOTAL		1 252 000,00	0,00	1 397 000,00	1 397 000,00	1 397 000,00

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	61 000,00	0,00	271 000,00	271 000,00	271 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	61 000,00	0,00	271 000,00	271 000,00	271 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	211 000,00	0,00	215 000,00	215 000,00	215 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	211 000,00	0,00	215 000,00	215 000,00	215 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	272 000,00	0,00	486 000,00	486 000,00	486 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	80 000,00		149 000,00	149 000,00	149 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	80 000,00		149 000,00	149 000,00	149 000,00
	TOTAL	352 000,00	0,00	635 000,00	635 000,00	635 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	118 400,00		132 400,00	132 400,00	132 400,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	233 600,00		252 600,00	252 600,00	252 600,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	352 000,00		385 000,00	385 000,00	385 000,00
	TOTAL	352 000,00	0,00	635 000,00	635 000,00	635 000,00

Vu les avis favorables de la Commission ressources et moyens, économie, intercommunalité et nouvelles technologies du 25 janvier 2023 et du Conseil d'exploitation de la régie « Voreppe Énergies Renouvelables » du 17 novembre 2022, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- d'adopter le Budget annexe « Voreppe Énergies Renouvelables » tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Voreppe, le 3 février 2023

Luc Rémond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : **29**
 Nombre de membres présents : **23**
 Nombre de suffrages exprimés : **27**
 VOTES :
 Pour : **27**
 Contre : **0**
 Abstentions : **0**

Date de convocation : **27-01-2023**

Présenté par (1), **le Maire**
 A le **Voreppe, le 02-02-2023**
 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session **ordinaire**
 A, le **Voreppe, le 02-02-2023**
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Luc REYMOND
 Maire

ALO JAY Angélique	
ALTHUSER Olivier	
BENVENUTO Nadine	
BRUYERE Cyril	
CANOSSINI Jean Claude	
CARBONARI Sandrine	
CARRARA Christine	
CHOUVELLON Lisette	
DELESTRE Jean Claude	
DENIS Nadège	
DESCOURS Marc	
DEVEAUX Monique	
FROLET Cécile	
GERIN Anne	
GODARD Laurent	
GOY Olivier	
GUSSY Jérôme	
ICHBA HOUMANI Salima	
JAUBERT Pascal	
LACOSTE Lucas	
LAFFARGUE Dominique	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

MAGNIN Danièle	
MAURICE Nadia	
PETRE Charly	
PLATEL Anne	
PUYGRENIER Damien	
REMOND Luc	
SENTIS Fabienne	
SOUBEYROUX Jean Louis	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : *le conseil municipal*

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Christine CARRARA - Olivier GOY - Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE - Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas LACOSTE - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE - Laurent GODARD

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Danièle MAGNIN donne pouvoir à Cyril BRUYERE
Fabienne SENTIS donne pouvoir à Nadia MAURICE
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Damien PUYGRENIER donne pouvoir à Nadine BENVENUTO
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jérôme GUSSY - Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

9394 - Ressources humaines – État annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux

Madame Anne Gérin, Adjointe chargée de la culture, de l'animation, de la démocratie locale et ressources humaines, expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2123-24-1-1,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,



Hôtel de Ville
1 place Charles de Gaulle
CS 40147
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47
Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe

 @VoreppeOfficiel

Considérant l'obligation introduite par ladite loi de présenter un état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux avant l'examen du vote du budget,

Le nouvel article L.2123-24-1-1 du CGCT impose à partir du 1^{er} janvier 2021 les dispositions suivantes : «Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

L'état des indemnités perçues en 2022 par les élus municipaux s'établit comme suit :

Nom	Prénom	Mandat électif – Ville de Voreppe	Montant brut De l'Indemnité 2022	Mandat électif – Pays Voironnais	Montant brut de l'indemnité 2022	Autres fonctions électives	Montant brut de l'Indemnité 2022
REMOND	Luc	Maire	25 668,06 €	Vice-Président	16 716,36 €	SMMAG	4 432,20 €
BENVENUTO	Nadine	Maire adjoint	7 123,44 €				
CARRARA	Christine	Maire adjoint	7 123,44 €				
DELESTRE	Jean-Claude	Maire adjoint	7 123,44 €				
GERIN	Anne	Maire adjoint	7 123,44 €				
GOY	Olivier	Maire adjoint	7 123,44 €	Conseiller communautaire	8 358,12 €		
GUSSY	Jérôme	Maire adjoint	7 123,44 €				
PLATEL	Anne	Maire adjoint	7 123,44 €				
ALO-JAY	Angélique	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
ALTHUSER	Olivier	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
BRUYERE	Cyril	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
CANOSSINI	Jean-Claude	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
CARBONARI	Sandrine	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
CHOUVELLON	Louise	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
DENIS	Nadège	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
DESCOURS	Marc	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
DEVEAUX	Monique	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
JAUBERT	Pascal	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
LACOSTE	Lucas	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
LAFFARGUE	Dominique	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
MAGNIN	Danièle	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
MAURICE	Nadja	Conseiller municipal délégué	1 614,66 €				
PÈTRE	Charly	Conseiller municipal délégué	5 709,77 €				
SOUBEYROUX	Jean-Louis	Conseiller municipal délégué	3 028,33 €	Conseiller communautaire	8 358,12 €		
FROLET	Cécile	Conseiller municipal	565,08 €				
GODARD	Laurent	Conseiller municipal	565,08 €				
ICHBA	Salima	Conseiller municipal	565,08 €				
PUYGRENIER	Damien	Conseiller municipal	565,08 €				
SENTIS	Fabienne	Conseiller municipal	565,08 €				

Information communiquée lors de la Commission Ressources et Moyens, Économie, Intercommunalité et Nouvelles technologies du 25 janvier 2023.

Voreppe, le 3 février 2023

Luc Rémond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY
Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE -
Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal
JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas
LACOSTE - Danièle MAGNIN - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE -
Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

**9398 - Ressources humaines – Convention entre la Ville de Voreppe et
l'Amicale du personnel de la Ville et organismes associés**

Madame Anne Gérin, Adjointe chargée de la culture, de l'animation, de la démocratie locale et des ressources humaines, expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

En application du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques qui impose aux collectivités locales de conclure une convention avec les associations lorsque le montant annuel de la subvention dépasse la somme de 23 000 €.



Hôtel de Ville
1 place Charles de Gaulle
CS 40147
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47
Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe

 @VoreppeOfficiel

Vu la demande écrite en date du 5 janvier 2023 formulée par la Présidente de l'Amicale du Personnel de la Ville de Voreppe sollicitant l'attribution d'une subvention permettant le fonctionnement de l'association,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Madame Anne Gérin, à signer la convention entre la Ville de Voreppe et l'Amicale du Personnel de la Ville pour le versement de la subvention relative à l'année 2023, pour un montant de 32 000 € dont le versement sera effectué en 2 fois, la moitié du montant en mars 2023 et le solde en juin 2023.

Il est précisé que le montant correspond aux crédits prévus au budget primitif 2023.

Après avis favorable de la Commission ressources et moyens, économie, intercommunalité et nouvelles technologies du 25 janvier 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette délibération.

Voreppe, le 3 février 2023

Luc Rémond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VOREPPE ET
L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VOREPPE
ET DES ORGANISMES ASSOCIES**

ENTRE :

La Ville de Voreppe représentée par Monsieur le Maire, dûment habilité par délibération en date du 26 mai 2020,

ET :

L'Amicale du personnel de la Ville de Voreppe et des organismes associés, représentée par sa présidente, habilitée par l'Assemblée Générale réuni le 19 février 2020, ci-après mentionnée « l'APVV ».

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

L'APVV a pour but d'organiser l'activité et les loisirs de ses membres sous toutes ses formes, notamment, les arts, la culture, le civisme, les sports, les voyages, les échanges et rencontres avec des organismes similaires de France ou de pays étrangers.

En contrepartie, la Ville de Voreppe apporte à celle-ci une aide matérielle et financière.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION APVV

L'APVV compte 194 membres au 31/12/2022 ayant acquis la qualité de membre adhérent par le paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé lors de l'assemblée générale annuelle.

Les membres adhérents bénéficient des prestations suivantes :

- Cinéma municipal CAP : entrée tarif réduit
- Piscine municipale : entrée tarif réduit
- Des réductions chez certains commerçants voreppins
- Prise en charge de la location d'un véhicule à MARCHE U deux fois par an par agent pour un déménagement avec une participation de l'agent
- Participation pour une adhésion à la médiathèque
- Participation pour 6 spectacles dans l'année par agent
- Achats divers par correspondance à tarif CE (jouets de Noël, parfums...)
- Remboursement à 80 % de l'adhésion à Alice ou TTI, organismes qui proposent également des avantages loisirs
- Billetterie pour spectacles divers à tarif réduit
- Chèques cadeaux à l'occasion d'événements familiaux ou liés à l'emploi (mariage, naissance, médaille du travail, retraite).

En dehors des prestations précitées, l'APVV propose tous les ans à ses adhérents des activités subventionnées telles que :

- un voyage en France ou à l'étranger
- 1 ou 2 week-ends en France
- des sorties à la journée
- des sorties sportives (comme participants ou comme spectateurs)
- des soirées théâtres, spectacles
- des billets à tarif réduit sur le cirque, les parcs de loisirs, les parcs à thèmes.

ARTICLE 3 – SOUTIEN DE LA VILLE DE VOREPPE

Dans le cadre de son soutien à l'association dans ses activités, la Ville de Voreppe propose de verser une subvention au titre de l'année 2022 sur présentation d'une demande de l'APVV accompagnée du compte d'exploitation prévisionnel de l'année et du compte de résultat de l'exercice écoulé après approbation de la commission de contrôle interne à l'APVV.

Le montant de la subvention s'élève à 32 000 € pour l'année 2022. La subvention sera versée en 2 fois avec un premier versement de la moitié du montant en février 2022 après vote au conseil municipal, puis le solde en juin 2022, sous réserve de la production des documents comptables ci-dessus.

Moyens mis à disposition :

Les membres du bureau de l'APVV peuvent bénéficier des outils informatiques et bureautiques qu'ils utilisent normalement dans le cadre de leur travail. Une salle de permanence est mise gratuitement à leur disposition.

L'APVV peut également diffuser de l'information par le biais de journal d'information du personnel communal.

Une salle de réunion (AG ou soirées) est mise gratuitement à disposition de l'APVV au même titre que toute association voreppine.

ARTICLE 4 – COMPTABILITE DE L'APVV

Les comptes sont tenus par un trésorier et un trésorier adjoint. Les comptes sont présentés chaque année à l'approbation des membres réunis en assemblée générale.

Ces comptes sont vérifiés par une commission de contrôle (article 14 des statuts) et sont transmis à Monsieur le Maire de la Ville de Voreppe, après validation par la commission de contrôle pour procéder au versement de la subvention.

ARTICLE 5 – CONTROLE PAR LA VILLE DE VOREPPE

Les documents comptables sont transmis au moment de la demande de subvention mais la Ville de Voreppe peut exercer un contrôle des dépenses si besoin.

Le contrôle n'est qu'un contrôle de la bonne utilisation des deniers publics dans le cadre de la mise en œuvre des moyens à réaliser « l'objet » de l'APVV.

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique pour l'année 2022 sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant.

La convention cesse d'exister si l'APVV est dissoute. Dans ce cas, l'association devra rembourser les sommes non utilisées à la Ville de Voreppe.

Fait en deux exemplaires,

A Voreppe, le XXXXXX 2023

Le Maire de Voreppe,
Luc Rémond

La Présidente de l'APVV,
Virginie Lamain

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY
Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE -
Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal
JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas
LACOSTE - Danièle MAGNIN - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE -
Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

9399 - Ressources humaines – Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG38

Madame Anne Gérin, Adjointe chargée de la culture, de l'animation, de la démocratie locale et des ressources humaines, expose au Conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances ;

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juin 2015 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission de passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ;



Considérant la décision unilatérale de l'assureur précédent de mettre un terme de manière prématurée au contrat groupe d'assurance statutaire, le CDG38 a été contraint d'organiser sur un calendrier très serré un appel d'offres, afin de proposer une couverture en matière de risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la décision d'attribution de la commission d'analyse des offres du CDG38 en date du 13 décembre 2022 au groupement SOFAXIS / CNP du marché relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Centre de gestion et pour lui-même ;

Vu l'avis favorable de la Commission ressources et moyens, économie, intercommunalité et nouvelles technologies du 25 janvier 2023, , le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

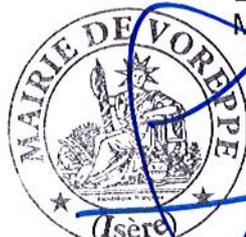
- d'approuver l'adhésion, au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026, proposée par le CDG38 à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2026 selon les taux et prestations suivantes :

Risques garantis	Taux avec remboursement des IJ à 100%
accident de travail / maladies professionnelles (sans franchise)	1,23%
longue maladie / maladie longue durée (sans franchise)	2,04%
temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office	Inclus dans les taux
décès (sans franchise)	0,23%
Total :	3,50 %

- de prendre acte que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0,12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,
- de prendre acte que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois,
- d'autoriser Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Voreppe, le 3 février 2023

Luc Rémond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023

ID : 038-213805658-20230202-DE230202RH9399-DE



- > **Objet : Convention**
- > **Date de mise à jour : le 22/12/2022**
- > **Direction : Ressources et gestion locale**

Convention d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 du CDG38

Entre

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère, 416, rue des Universités – CS 50097 – 38401 Saint Martin d'Hères

Représenté par son Président, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'administration du 16 octobre 2020,

Ci-après dénommé « le CDG38 »

D'une part,

Et

(nom de la structure).....,

Représenté(e) par *(nom du signataire)*.....,

en qualité de *(titre du signataire)*.....,

habilité(e) aux présentes par *(acte autorisant à signer)*.....,

du *(organe délibérant)*.....,

en date du.....,

Ci-après dénommé « la Collectivité »,

D'autre part,

Préambule

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les collectivités iséroises adhèrent au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le CDG38 pour la couverture de leurs obligations statutaires, auprès de SOFAXIS / CNP, conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE

416, rue des Universités - CS 50097 - 38401 St-Martin-d'Hères

Tél. 04 76 33 20 33 | Fax 04 76 33 20 40 | Email : cdg38@cdg38.fr

www.cdg38.fr



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023

ID : 038-213805658-20230202-DE230202RH9399-DE



Article I. ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Par la présente convention, la Collectivité adhère au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le CDG38, qui lui permet de bénéficier des prestations d'assurances précisées.

La présente convention est donc indissociable du contrat groupe d'assurance.

Le CDG38 intervient dans les conditions définies par la présente convention.

Article II. DUREE

La présente convention prend effet à compter du **01/01/2023** et s'achève le 31 décembre 2026.

Elle peut être dénoncée par la Collectivité et le CDG38 chaque année à l'échéance principale du contrat groupe, soit au 31 décembre, moyennant un préavis de 6 mois par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au CDG38.

Article III. MISSIONS DU CDG38

L'adhésion au contrat groupe ouvre droit à l'intervention du CDG38 sur les missions suivantes :

- Renégociation du Contrat groupe intervenant tous les quatre ans
 - Élaboration du cahier des charges d'assurance statutaire
 - Organisation des procédures de publicité et de mise en concurrence, conformément à la réglementation en vigueur
 - Sélection du prestataire

- Suivi du contrat-groupe
 - Conseils par téléphone dans la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe
 - Vérification des comptes de résultats (chargements, provisions, etc.)
 - Aide aux relations avec le titulaire du marché : négociation en cas d'augmentation de prime
 - Médiation en cas de difficulté avec le prestataire d'assurance

Article IV. OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

L'adhésion de la Collectivité au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG38 emporte acceptation des conditions fixées dans la présente convention ainsi que dans le bulletin d'adhésion.

La Collectivité doit fournir au CDG38 toutes les informations nécessaires à la constitution du dossier d'adhésion.

La Collectivité règle les participations financières telles que définies à l'article V de la présente convention.

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE

416, rue des Universités - CS 50097 - 38401 St-Martin-d'Hères
Tél. **04 76 33 20 33** | Fax **04 76 33 20 40** | Email : cdg38@cdg38.fr

www.cdg38.fr



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
Reçu en préfecture le 08/02/2023
Publié le 08/02/2023
ID : 038-213805658-20230202-DE230202RH9399-DE



Article V. CONDITIONS FINANCIERES

Le contrat groupe d'assurance en tant que mission facultative, implique une participation financière des Collectivités adhérentes au frais d'intervention engagés par le CDG38.

Le Conseil d'administration du CDG38 par délibération du 8 juin 2015 a approuvé le principe et le montant de cette participation. La Collectivité participe à raison d'un pourcentage de la masse salariale assurée (agents CNRACL et/ou IRCANTEC), déclarée chaque année auprès du prestataire d'assurances.

Ce pourcentage s'élève à 0,12 % de la masse salariale assurée.

Le recouvrement de cette participation est assuré annuellement par le CDG38, dans le courant du 1^{er} semestre de chaque année.

Article VI. LITIGE

En cas de litige survenant entre les parties, à l'occasion de l'exécution de la présente convention, compétence sera donnée au tribunal administratif de Grenoble.

Le, à.....

Pour le CDG38,

Pour la Collectivité,

Jean-Damien Mermillod-Blondin,

Président du CDG38



CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE

416, rue des Universités - CS 50097 - 38401 St-Martin-d'Hères
Tél. **04 76 33 20 33** | Fax **04 76 33 20 40** | Email : **cdg38@cdg38.fr**

www.cdg38.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY
Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE -
Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal
JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas
LACOSTE - Danièle MAGNIN - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE -
Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

**9400 - Ressources humaines – Convention d'adhésion à l'assistance du
CDG38 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL**

Vu l'article L452-41 du Code général de la fonction publique relatif aux missions facultatives des Centre de gestion en matière de retraite et d'invalidité des agents,

Madame Anne Gérin, Adjointe chargée de la culture, de l'animation, de la démocratie locale et des ressources humaines, expose au Conseil municipal :

La collectivité traite les dossiers de retraite des agents relevant de la CNRACL et les fait valider et/ou compléter par le CDG38 avant transmission dématérialisée à la CNRACL.

Par délibération du 13 octobre 2022, le conseil d'administration du CDG38 a mis en place des modalités de conventionnement avec notamment une tarification des prestations ne rentrant pas dans ses missions obligatoires.

La collectivité s'engage à adresser les demandes d'études de dossiers de liquidation dans un délai raisonnable qui ne peut être inférieur à 6 mois avant la date de radiation des cadres.



Toute demande d'accompagnement personnalisé retraite devra être faite au minimum 12 mois avant le départ effectif de l'agent.

Un formulaire de saisine complétée et signée devra être rempli par la collectivité en y joignant toutes les pièces demandées :

La collectivité s'engage à transmettre au CDG38 tous les justificatifs nécessaires à la réalisation de sa mission.

La collectivité et le Centre de gestion s'engagent à utiliser la plate-forme PEP'S de la CNRACL pour tous les processus dématérialisés.

Le CDG38 vérifie la qualité des informations fournies par et sous la responsabilité de la collectivité. Dans la mesure où la recevabilité des demandes et l'attribution des droits au regard de la réglementation des retraites restent de la compétence de la Caisse des Dépôts, la collectivité ne saurait engager la responsabilité du CDG38 de quelque manière que ce soit.

Le Centre de gestion de l'Isère assure une mission de contrôle, d'aide et de conseil à la collectivité qui reste dans le cadre de ses prérogatives légales totalement responsable de la situation administrative de ses personnels.

Après avis favorable de la Commission ressources et moyens, économie, intercommunalité et nouvelles technologies du 25 janvier 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- d'approuver cette prestation d'assistance sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL,
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante, telle que proposée par le CDG38.

Voreppe, le 3 février 2023

Luc Rémond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023

ID : 038-213805658-20230202-DE230202RH9400-DE



> **Objet** : Convention gestion retraite
> **Type document** : Convention
> **Référence** : 2022 / 10 / n°4 / DM
> **Date** : 23/08/2022

> **Pôle** : Direction générale
> **Contact** : Delphine MARCODINI
Responsable de pôle
Tél. 04 76 33 20 33 | Courriel
cdg38@cdg38.fr

CONVENTION D'ADHESION A L'ASSISTANCE DU CDG38 SUR LES DOSSIERS RETRAITE RELEVANT DE LA CNRACL

Entre :

Le **CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ISERE**, 416 rue des Universités – CS 50097 38401 Saint-Martin-d'Hères, représenté par son Président, Monsieur Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, dûment habilité par délibération du Conseil d'administration du 16 octobre 2020, et désigné par le **Centre de gestion** dans la présente convention,

D'une part,

Et :

Commune / EPCI, représenté(e) par **son/sa Maire / Président(e), Nom Prénom** ... dûment habilité(e) par délibération du et désigné(e) par la **Collectivité** dans la présente convention,

D'autre part,

PREAMBULE

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la délibération n° 01.09.18 du conseil d'administration du Centre de gestion du 4 septembre 2018 listant les missions retraite,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion du 15/10/2022 qui adopte les principes de la présente convention et d'une tarification,

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières des prestations confiées par la Collectivité au centre de gestion en matière de retraite.

Le CDG38 intervient en qualité d'intermédiaire entre la Collectivité et la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire des Fonds CNRACL, IRCANTEC et RAFP avec laquelle il a une convention en cours.

La Collectivité affiliée au CDG38 confie au centre de gestion le traitement dématérialisé des dossiers de retraite des agents concernés.

ARTICLE 2 – CONTENU DES MISSIONS RETRAITE

Le centre de gestion assurera pour le compte de la collectivité et en fonction de ses besoins, les missions décrites ci-dessous : en plus des missions obligatoires de fiabilisation des comptes individuels retraite.

- L'information aux collectivités sur la réglementation ; animation de séances d'information et publication des notes d'information de la CNRACL
- Le conseil des collectivités sur la réglementation retraite
- La réalisation de la prestation APR ; accompagnement personnalisé à la retraite :
- Le conseil sur la constitution des dossiers
- Le contrôle et le suivi des dossiers :
 - o Vérification des Dossiers de retraite (liquidation) :
 - o Retraite normale (âge légal)
 - o Pension de réversion
 - o Limite d'âge
 - o Parents de 3 enfants
 - o Catégorie Active
 - o Conjoint invalide
 - o Enfant invalide
 - o Fonctionnaire handicapé
 - o Vérification des dossiers préalables à la retraite
 - Qualification du Compte Individuel Retraite (QCIR)
 - Estimation Indicative Globale
 - Dossiers de demande d'avis préalables
 - o Validation de service
 - o Régularisation de cotisation
 - o Rétablissement au régime général
- La réalisation des dossiers : contrôle de la carrière, saisie du dossier de liquidation, et demande d'avis préalable ; contrôle de la carrière et saisie du Compte Individuel Retraite.

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des exigences législatives ou réglementaires.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE

La collectivité s'engage à adresser les demandes d'études de dossiers de liquidation dans un délai raisonnable qui ne peut être inférieur à 6 mois avant la date de radiation des cadres.

Toute demande d'APR devra être faite au minimum 12 mois avant le départ effectif de l'agent.

Un formulaire de saisine complétée et signée (modèle joint) devra être rempli par la collectivité en y joignant toutes les pièces demandées :

La collectivité s'engage à transmettre au CDG tous les justificatifs nécessaires à la réalisation de sa mission.

La collectivité et le Centre de gestion s'engagent à utiliser la plate-forme PEP'S de la CNRACL pour tous les processus dématérialisés.

Le CDG38 vérifie la qualité des informations fournies par et sous la responsabilité de la collectivité. Dans la mesure où la recevabilité des demandes et l'attribution des droits au regard de la réglementation des retraites restent de la compétence de la Caisse des Dépôts, la collectivité ne saurait engager la responsabilité du CDG38 de quelque manière que ce soit.

Le Centre de gestion assure une mission de contrôle, d'aide et de conseil à la collectivité qui reste dans le cadre de ses prérogatives légales totalement responsable de la situation administrative de ses personnels.

ARTICLE 4 – CONTRIBUTION FINANCIERE

Pour l'exécution de ces missions, le Centre de Gestion perçoit une contribution financière de la collectivité définie par son Conseil d'administration, basé sur une tarification à l'acte.

Les tarifs sont les suivants pour toute demande à partir du 1er décembre 2022 (au 1^{er} janvier 2023) :

- 500€ pour la réalisation complète d'un dossier de liquidation (sans APR préalable)
- 250€ pour la réalisation complète d'un dossier de liquidation (avec APR préalable ou DAP)
- 250€ pour DAP en réalisation totale ne peut être réalisée qu'un an avant le départ effectif de l'agent
- 125€ pour DAP en contrôle
- 250€ pour la réalisation d'un dossier d'APR (études préalables à la liquidation qui facilitent la réalisation du dossier de liquidation lors du départ effectif de l'agent et fiabilise le compte individuel retraite)
- 250€ pour le contrôle du dossier avant liquidation
- 125€ pour le contrôle d'une estimation de pension
- 250€ pour les dossiers de régularisation de cotisations et de rétablissement au régime général.

La facturation est trimestrielle, établie sur la base des tarifs adoptés par le conseil d'administration au titre de l'année au cours de laquelle s'effectue l'intervention.

ARTICLE 5 – DURÉE, PRISE D'EFFET, RENOUVELLEMENT ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023.

Elle est renouvelable par tacite reconduction, pour la même durée.

La présente convention peut être résiliée à tout moment et pour tout motif, par l'un des signataires, notamment le non-respect par la Collectivité de ses obligations, après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 6 mois.

ARTICLE 6 - CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

6.1 Objet

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le centre de gestion agissant en qualité de sous-traitant s'engage à effectuer pour le compte de la Collectivité agissant en tant que responsable de traitement, les opérations de traitement de données à caractère personnel.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (le règlement général sur la protection des données).

6.2 Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance

Le sous-traitant est autorisé à traiter pour le compte du responsable de traitement les données à caractère personnel nécessaires pour réaliser les missions sur les dossiers de retraite.

Cette prestation comprend la gestion de données personnelles. Les données concernées sont :

- Données liées à la contractualisation de la prestation
- Données liées à la prestation : [Citer les autres types de données liées à la prestation]

6.3 Durée du traitement

Les présentes dispositions sont en vigueur durant toute la période d'exécution du contrat.

Au terme du contrat, le sous-traitant, selon les directives du responsable de traitement, s'engage à : (au choix, à définir) :

- Restituer toutes les données à caractère personnel au responsable de traitement
- Ou Détruire toutes ces données et le justifier par écrit
- Ou Transférer ces données au sous-traitant désigné par le responsable de traitement.

6.4 Obligations du sous-traitant vis-à-vis du responsable de traitement :

Le sous-traitant s'engage à :

- Traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet de la sous-traitance
- Traiter les données conformément aux instructions du responsable de traitement. Si le sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données ; il en informe immédiatement le responsable de traitement. En, outre, si le sous-traitant procède à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

- Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat
- Ne conserver les données personnelles que pendant la durée de l'exécution de la prestation
- Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut
- Communiquer au responsable de traitement le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données
- Tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement.
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat :
 - . S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
 - . Reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel
 - Le sous-traitant s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes :
 - . Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement
 - . Les moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique
 - . Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement
 - Apporter l'assistance au responsable du traitement pour l'instruction des demandes d'exercice du droit des personnes concernées : rectification, effacement, etc.
 - Notifier au responsable de traitement les violations de données à caractère personnel dans un délai maximum de 24 heures après en avoir pris connaissance.
 - Solliciter par écrit l'autorisation du responsable de traitement avant de recruter un sous-traitant de second rang et répondre des éventuelles fautes commises par les sous-traitants de second rang à l'égard du responsable de traitement
 - Mettre à la disposition du responsable du traitement la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes les obligations imposées par le RGPD et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le responsable de traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

6.5 Obligations du responsable de traitement vis-à-vis du sous-traitant

Le responsable de traitement s'engage à :

- Fournir au sous-traitant les données citées dans ce contrat
- Documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par le sous-traitant



- Veiller, au préalable et pendant la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part du sous-traitant
- Superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès du sous-traitant

ARTICLE 7 - REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige survenant entre les parties, à l'occasion de l'exécution de la présente convention, compétence sera donnée au tribunal administratif de Grenoble.

Convention établie en double exemplaire, le, à Saint-Martin-d'Hères

Fait à Saint-Martin d'Hères, le	Fait à, le
Le Président du centre de gestion	Le Maire/Président de Collectivité
Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN	Prénom NOM

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY
Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE -
Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal
JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas
LACOSTE - Danièle MAGNIN - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE -
Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

9401 - Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Madame Anne Gérin, Adjointe chargée de la culture, de l'animation, de la démocratie locale et des ressources humaines, expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs du 15 décembre 2022,

Vu l'information faite au Comité social territorial,

Considérant les besoins de service,



Madame Anne Gérin propose :

Pôle Direction générale – Police municipale

Dans le cadre d'une mutation, il est proposé de :

- créer un poste de Brigadier chef principal de police municipale à temps complet

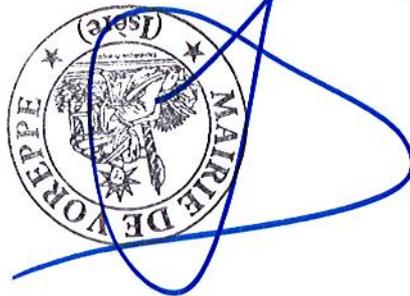
Le poste libéré sera supprimé après avis du Comité social territorial.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la création des postes sont inscrits au budget de la collectivité.

Après avis favorable de la Commission Ressources et moyens, Economie, Intercommunalité et Nouvelles technologies du 25 janvier 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'approuver cette délibération

Voreppe, le 3 février 2023

Luc Rémond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY
Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE -
Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal
JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas
LACOSTE - Danièle MAGNIN - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE -
Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

**9402 – Direction générale - Protocole d'accord amiable – Dédommagement
suite arrêt de travaux**

Monsieur Luc Rémond, Maire, expose au Conseil municipal :

Le 14 avril 2022, le service de la police municipale de Voreppe, sur demande du service Espace public, s'est rendu sur la propriété de M. Hadjadj Youcef située 337 chemin de Malossane à Voreppe.

Sur les lieux est constaté des travaux de terrassement l'agent de police a imposé au terrassier d'arrêter les travaux.

Le vendredi 15 avril 2022 les agents du service urbanisme se sont rendus sur place et constaté que les travaux mis en œuvre ne sont pas soumis à autorisation d'urbanisme, ainsi que la gestion des eaux pluviales est bien installée en dehors de la zone de glissement de terrain.



Les travaux ayant été arrêtés à tort, la commune de Voreppe accepte de rembourser les frais d'immobilisation des machines avec chauffeur, leurs transferts et au titre des dommages et préjudices à Monsieur Hadjadji Youcef la somme de 3 000 €.

Un protocole d'accord amiable est ainsi établi entre les deux parties.

La présente transaction est régie par les dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil et donc revêtue, conformément aux termes de l'article 2052 du même code, de l'autorité de la chose jugée.

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens, Économie, Intercommunalité et Nouvelles technologies du 25 janvier 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- de valider le protocole d'accord et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Voreppe, le 3 février 2023

Luc Rémond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

PROTOCOLE D'ACCORD amiable

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Mairie de Voreppe
1 Place Charles de Gaulle
CS 40147
38 341 Voreppe Cedex
Représenté par Monsieur Luc RÉMOND, le maire
Tel 04 76 50 47 39

Ci-après dénommé(s) « **La collectivité** »

D'UNE PART,

ET :

Monsieur HADJADJI Youcef
50 Rue des Moutonnées
38120 Saint Egrève
Tel : 06 86 68 87 46

Ci-après désigné « **M HADJADJI** »

D'AUTRE PART,

Ci-après ensemble désignées « **LES PARTIES** ».

LES FAITS :

Le 14 avril 2022, le service de la police municipale de Voreppe, sur demande du service Espace public, s'est rendu sur la propriété de M. Hadjadji Youcef située 337 chemin de Malossane à Voreppe.

Sur les lieux est constaté des travaux de terrassement (CF fiche d'intervention police n° 2022-068) l'agent de police a imposé au terrassier (société Monin Picard à Voreppe) d'arrêter les travaux.

Après divers échanges téléphoniques entre M. Hadjadji Youcef, le service de police et le service urbanisme. Le vendredi 15 avril 2022 les agents du service urbanisme se sont rendus sur place et constaté que **les travaux mis en œuvre ne sont pas soumis à autorisation d'urbanisme**, ainsi que la gestion des eaux pluviales est bien installée en dehors de la zone de glissement de terrain.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 :

La commune de Voreppe accepte de rembourser les frais d'immobilisation des machines avec chauffeur, leurs transferts et au titre des dommages et préjudices à Monsieur Hadjadji Youcef la somme de 3 000€.

Article 2 :

En contre-partie de l'exécution des présentes, les parties se déclarent intégralement satisfaites et remplies de tous leurs droits en raison du litige objet de cette transaction.

La présente transaction est régie par les dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil et donc revêtue, conformément aux termes de l'article 2052 du même code, de l'autorité de la chose jugée.

Fait à Voreppe le
En 2 exemplaires.

Monsieur HADJADJI Youcef	Mairie de Voreppe Représentée par Luc RÉMOND, le Maire.
---------------------------------	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY
Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE -
Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal
JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas
LACOSTE - Danièle MAGNIN - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE -
Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

9403 - Foncier – Zone d'Aménagement Concerté de l'Hoirie – Rétrocessions de l'allée des Maires, abords rue de l'Hoirie et RD1075

Madame Anne Platel, Adjointe chargée de l'urbanisme et de la qualité de la ville, rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la ZAC de l'Hoirie, des voiries nouvelles ont été aménagées et doivent être rétrocédées à la Commune, conformément au traité de concession approuvé par délibération du Conseil municipal du 29 octobre 2015, transféré depuis au Pays Voironnais dans le cadre de sa compétence « opérations d'aménagement structurantes ».

En effet, ce dernier prévoit que les ouvrages ou parties d'ouvrages réalisés en application de ce traité et ayant vocation à revenir dans le patrimoine des collectivités compétentes, notamment les voiries, les espaces libres et les réseaux, appartiennent à ces dernières au fur et à mesure de leur réalisation et leur reviennent de plein droit dès leur achèvement.

A ce titre, il appartient à l'aménageur de faire préparer et de présenter à la signature de la collectivité concédante, un acte authentique réitérant le transfert de propriété des terrains d'assiette des voies, espaces aménagés, plantés ou non, réseaux divers ou autres équipements.



La SEMCODA, aménageur de la ZAC, a saisi la Commune pour la rétrocession des parcelles correspondantes :

- Abords rue de l'Hoirie correspondant aux parcelles BH1060 (6 m²), BH1049 (27 m²) ;
- Assiette foncière du point d'apport volontaire de collecte des ordures ménagère (ilot 2), correspondant aux parcelles BH1084 (6 m²) et BH1089 (34 m²) appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble « Domaine de l'Hoirie » ;
- Allée des Maires pour les parcelles BH1056 (137 m²), BH1061 (29 m²), BH1078 (311 m²) et BH1016 (407 m²) appartenant à la CAPV
- Et abords de la RD1075 pour les parcelles BH1051 (685 m²) et BH1043 (160 m²).

Il convient ici de préciser que la remise d'ouvrage n'exonère pas la SEMCODA, aménageur, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la levée des réserves et à la réalisation des travaux de finition différés à la livraison des derniers lots de la ZAC, conformément au procès-verbal de remise d'ouvrage partielle.

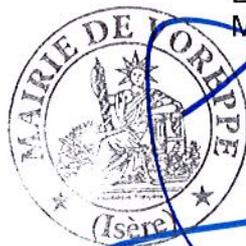
L'ensemble des frais d'acte nécessaires à ces régularisations seront pris en charge par l'aménageur.

Après avis favorable de la Commission transition écologique, aménagement de l'espace public, urbanisme, cadre de vie et mobilité du 23 janvier 2022, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- d'autoriser les régularisations foncières aux conditions énoncées,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Madame Anne Platel, Adjointe chargée de l'urbanisme et de la qualité de la ville, à signer les actes et à faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser ce transfert de propriété.

Voreppe, le 3 février 2023

Luc Rémond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY
Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE -
Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal
JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas
LACOSTE - Danièle MAGNIN - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE -
Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

**9404 - Foncier – Redynamisation du Centre Bourg phase 2 - Place Armand
Pugnot – Acquisition parcelle BK447**

Madame Anne Platel, Adjointe chargée de l'urbanisme et de la qualité de la ville, informe le Conseil municipal que dans le cadre du projet de redynamisation du Bourg et notamment l'aménagement de la Place Armand Pugnot, et après la validation du préprogramme et du périmètre de réflexion de l'opération lors du Comité de Pilotage du 28 septembre dernier, il est proposé de se porter acquéreur de la parcelle BK447, d'une superficie de 129m², sise 59 Rue Basse.

En effet, cette parcelle bâtie, propriété de M. Pailhès Michel est actuellement à la vente au prix de 270 000 €.

La mutation porte sur la vente de 3 lots :

Lot 1 : Un plateau d'environ 32m² avec une mezzanine en sous pente d'environ 12m², un garage de 32m² et une cave.
Lot 2 : Un plateau d'environ 47m² avec une mezzanine en sous pente d'environ 16m², un garage de 25m² et une cave.
Lot 3 : Un garage de 20m² et une cave.



Servitude de passage réciproque entre les parcelles BK 447 et 446 sous la verrière.

Cette cession a fait l'objet d'un avis de France Domaine en date du 2 janvier 2023.

Les frais d'acte sont à la charge de la Commune, en qualité d'acquéreur.

Après avis favorable de la Commission transition écologique, aménagement de l'espace public, urbanisme, cadre de vie et mobilité du 23 janvier 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- d'autoriser l'acquisition de la parcelle BK447 aux conditions énoncées, au prix de 270.000 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Madame Anne Platel, Adjointe chargée de l'urbanisme et de la qualité de la ville, à signer les actes et à faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser ce transfert de propriété.

Voreppe, le 3 février 2023

Luc Rémond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY
Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE -
Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal
JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas
LACOSTE - Danièle MAGNIN - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE -
Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

9405 - Espace public – Dénomination nouvelle Place – Intersection Avenue Chapays et Rue de l'Échaillon

Monsieur Charly Pètre, Adjoint chargé de la préservation du cadre de vie, de la vie des quartiers, de la proximité et de la communication, informe le Conseil municipal que dans le cadre du réaménagement à l'intersection de l'avenue Chapays et de la rue de l'Échaillon, une nouvelle place a été réalisée. Pour l'adressage du rez-de-chaussée commercial du bâtiment « Vert parc », il convient de dénommer cette dernière.

Aussi, il est proposé de lui donner le nom suivant « **Geneviève de Gaulle-Anthonioz** ».

Née le 25 octobre 1920 à Saint-Jean-de-Valériscle, elle décédera le 15 février 2002 à Paris. Nièce du Président de la République Charles de Gaulle, Geneviève de Gaulle-Anthonioz mènera des actions de résistance durant la seconde guerre mondiale. Arrêtée la Gestapo, elle sera déportée en février 1944 au camp de Ravensbrück. Elle y sera détenue jusqu'en février 1945 puis traitée comme monnaie d'échange par Heinrich Himmler, elle sera tenue au secret dans un camp au sud de l'Allemagne jusqu'en avril 1945. Après la guerre, elle s'engage notamment dans la lutte contre la pauvreté.



Hôtel de Ville
1 place Charles de Gaulle
CS 40147
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47
Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe

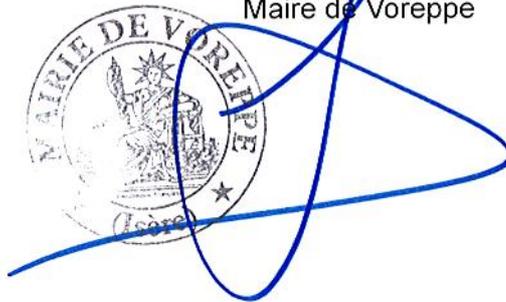
 @VoreppeOfficiel

Après avis favorable de la Commission transition écologique, aménagement de l'espace public, urbanisme, cadre de vie et mobilité du 23 janvier 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- de valider la dénomination de cette place conformément à la proposition sus décrite,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur Charly Pètre, Adjoint chargé de la préservation du cadre de vie, de la vie des quartiers, de la proximité et de la communication, à signer tous les actes et à faire tout ce qui doit être fait dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Voreppe, le 3 février 2023

Luc Rémond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY
Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE -
Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal
JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas
LACOSTE - Danièle MAGNIN - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE -
Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

9406 - Espace pulic - Approbation de l'avant-projet des ouvrages d'art – Route de Chalais, Chemin de Pré Boulat et Rue Victor Cassien

Monsieur Charly Pètre, Adjoint chargé de la préservation du cadre de vie, de la vie des quartiers, de la proximité et de la communication, rappelle au Conseil municipal que la Commune de Voreppe a réalisé en 2018 un diagnostic de l'ensemble de ses ouvrages d'arts.

Par délibération du 8 mars 2022, le Conseil municipal a validé le programme et le coût d'objectif de l'opération pour le confortement de cinq ponts, et autorisé le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

Après discussions avec le Conseil Départemental, il s'avère que sur ces cinq ponts, un pont est de compétence départementale (Pont de Vence) et que le dernier est limitrophe entre Voreppe et La Sure-en-Chartreuse et que l'engagement de cette opération doit préalablement au lancement des travaux ne pourra se faire qu'après validation du plan de financement de cet ouvrage (échanges en cours).



Aussi, afin de préserver la sécurité des usagers et l'intégrité de ces ouvrages, et compte-tenu des enjeux de desserte des différents secteurs, Il est maintenant proposé au Conseil municipal de valider l'avant-projet présenté pour les ponts de la route de Chalais, du chemin de Pré Boulat et de la rue Victor Cassien, ainsi que de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, afin d'engager la consultation des entreprises et les travaux de réhabilitation de ces 3 ouvrages.

1- Pont de la route de Chalais :

Travaux :

- Passivation des aciers apparents,
- Piquage et projection de béton en intrados de l'ouvrage,
- Remplacement des barrières par des garde-corps routiers sur 17 ml,
- Comblement de l'affouillement,
- Décaissement de la structure de voirie,
- Mise en place d'une géomembrane bitumineuse (étanchéité)
- Création système de drainage,
- Mise en place grave non traitée 0/31,5
- Reprise du revêtement de Voirie
- Option : Garde-corps et glissières en bois

L'estimation définitive du coût prévisionnel de l'opération est la suivante :

- Maîtrise d'œuvre : 5 505,00 € HT
 - Études complémentaires : 3 131,33 € HT
 - Travaux : 40 625,00 € HT
- Soit un montant total de **49 261,33 € HT**.

2- Pont du chemin de Pré Boulat :

Travaux :

- Renforcement de l'intrados (coque béton projeté)
- Déconstruction et reconstruction des tympans
- Dépose des garde-corps et repose de garde-corps nouveaux
- Piquage et projection de béton sur les parties non démontées des tympans,
- Création de barbacanes au sein de la voûte,
- Réfection de voirie (décapage, Géomembrane / drainage / grave non traitée 0/31,5 et revêtement)

L'estimation définitive du coût prévisionnel de l'opération est la suivante :

- Maîtrise d'œuvre : 6 330,00 € HT
 - Études complémentaires : 3 131,33 € HT
 - Travaux : 92 550,00 € HT
- Soit un montant total de **102 011,33 € HT**

3- Pont de la rue Victor Cassien :

Travaux :

- Mise en œuvre de 18 épingles sur les bandeaux amont et aval,
- Projection de mortier fibré en intrados de voûte pour combler les fractures,
- Dépose des garde-corps existants,
- Dépose des pierres de couronnements et réfection de l'assise béton,
- Repose des pierres et des garde-corps,
- Réfection de voirie (décapage / Géomembrane / drainage / grave non traitée 0/31,5 et revêtement)

L'estimation définitive du coût prévisionnel de l'opération est la suivante :

- Maîtrise d'œuvre : 5 505,00 € HT
 - Études complémentaires : 3 131,33 € HT
 - Travaux : 58 190,00 € HT
- Soit un montant total de **66 826,33 € HT**

En vertu du Code de la Commande publique relative à la "Maîtrise d'Ouvrage Publique", il convient de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux sur lesquels s'engage le maître d'œuvre.

Après avis favorable de la Commission transition écologique, aménagement de l'espace public, urbanisme, cadre de vie et mobilité du 23 janvier 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- de valider l'avant-projet ainsi que l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux pour l'opération sur les trois ouvrages susvisés, de **218 098,99 € HT, soit 261 718,80 € TTC décomposé comme suit :**

- Maîtrise d'œuvre : 17 340,00 € HT
- Études complémentaires : 9 393,99 € HT
- Travaux : 191 365,00 € HT

- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur Charly Pètra, Adjoint chargé de la préservation du cadre de vie, de la vie des quartiers, de la proximité et de la communication, à signer les actes et faire tout ce qui doit être fait dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Voreppe, le 3 février 2023

Luc Rémond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY
Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE -
Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal
JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas
LACOSTE - Danièle MAGNIN - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE -
Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

**9407 - Espace public – Aménagement – Enfouissement des réseaux secs –
Opération « Chapays – Champ de la Cour » – Projet de travaux et plan de
financement**

Monsieur Charly Pêtre, Adjoint chargé de la préservation du cadre de vie, de la vie des quartiers, de la proximité et de la communication, expose que lors du Conseil municipal du 29 octobre 2020, il a été validé l'avant-projet sommaire des études pour l'enfouissement des réseaux secs sur l'avenue Chapays, la rue de l'Echaillon ainsi que le chemin des Buis et le plan de financement correspondant dans le cadre des travaux d'accompagnement de l'opération «Chapays / Champs de la Cour».

Par délibération du 16 décembre 2021, le Conseil municipal à valider l'engagement d'une première phase de travaux rue de l'Echaillon, et le plan de financement correspondant



Afin de coordonner les interventions avec le Pays Voironnais, Territoire d'énergie Isère (TE38) a poursuivi les études sur le périmètre du bas de l'avenue Chapays, 2^e phase de travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques qui sera réalisée en 2023 entre la RD1075 et la Rue de l'Echaillon.

Il convient donc aujourd'hui de valider le projet et le plan de financement réactualisé.

Le détail du programme et son financement sont présentés ci-après :

TRAVAUX SUR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ÉLECTRICITÉ :

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient global de l'opération TTC est estimé à :	316 432 €
- Le montant total des financements externes s'élève à :	132 477 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour l'opération s'élève à :	169 551 €
- La participation aux frais de TE38 s'élève à :	14 405 €

TRAVAUX SUR RÉSEAUX FRANCE TELECOM :

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient global de l'opération TTC est estimé à :	57 997 €
- Le montant total des financements externes s'élève à :	9 608 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour l'opération s'élève à :	43 768 €
- La participation aux frais de TE38 s'élève à :	4 621 €

Soit une participation prévisionnelle totale sur l'opération (frais TE38 + contribution aux investissements) de **232 345 € TTC**.

Il est ici précisé que le paiement sera réalisé en 3 versements (Acompte de 30 %, acompte de 50 %, puis solde)

Après avis favorable de la Commission transition écologique, aménagement de l'espace public, urbanisme, cadre de vie et mobilité du 23 janvier 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité de :**

- Valider le projet de travaux définitif et le prix de revient prévisionnel de l'opération actualisé pour l'avenue Chapays « bas » ;
- Valider sa participation aux frais de TE38 d'un montant de :

- Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité :	14 405 €
- Travaux sur réseaux France Télécom :	4 621 €

Pour un total de : **19 026 €**

- Valider sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de :

- Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité :	169 551 €
- Travaux sur réseaux France Télécom :	43 768 €

Pour un total de : **213 319 €**

Soit une participation globale prévisionnelle de la Commune pour l'opération :

- Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité :	183 956 €
- Travaux sur réseaux France Télécom :	48 389 €

Pour un total de **232 345 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

- Autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, Monsieur Charly Pêtre, Adjoint chargé de la préservation du cadre de vie, de la vie des quartiers, de la proximité et de la communication, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Voreppe, le 3 février 2023

Luc Rémond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY
Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE -
Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal
JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas
LACOSTE - Danièle MAGNIN - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE -
Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

**9408 - Espace Public – Intercommunalité – Communauté d'Agglomération du
Pays Voironnais – Approbation de la convention relative à l'exercice, de la
compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU).**

Monsieur Charly Pètre, Adjoint chargé de la préservation du cadre de vie, de la vie des quartiers, de la proximité et de la communication, expose au Conseil municipal que la récente loi n°2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, rend obligatoire au 1^{er} janvier 2020, pour les agglomérations, la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » au sens de l'article L.2226-1 du Code général des collectivités territoriales.

L'évaluation des charges transférées pour ce service été établie par la CLECT le 15 mars 2022. Dans le cadre de ce rapport, il a notamment été convenu sur le volet financier :

- La prise en charge totale par l'intercommunalité des investissements sans répercussion sur les attributions de compensation ;



- La prise en charge partielle par l'intercommunalité de la charge de fonctionnement de la compétence GEPU, à hauteur de 30 %, soit pour Voreppe 23 531 €. Le reste de la charge de fonctionnement, soit 70% est répercuté sur les Attributions de Compensation des communes, soit 54 907 € pour la Commune.

La convention de prestations de services, annexée à la présente délibération, est conclue pour l'année 2022. Elle a pour objet de définir les modalités de gestion des équipements et la réalisation des prestations de services associées à la gestion des eaux pluviales urbaines et à assurer la coordination des parties lors de leurs interventions respectives.

La convention précise les conditions techniques, administratives et financières de l'exercice de cette compétence entre le Pays Voironnais et la Commune. Elle rappelle que les charges d'investissement sont supportées par la CAPV et précise les modalités de répartition des charges de fonctionnement entre les deux entités.

Les missions réalisées par la Commune pour le compte de la CAPV, estimées à 54 907 €, seront facturées à la CAPV.

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2226-1, L.5216-5 et L.5216-7-1 ;

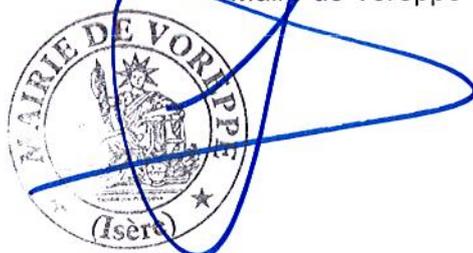
Vu la délibération du Conseil Municipal de Voreppe n°9302 du 12 Mai 2022, adoptant le rapport de la CLECT du 15 mars 2022 pour l'intégration de la compétence GEPU,

Après avis favorable de la Commission transition écologique, aménagement de l'espace public, urbanisme, cadre de vie et mobilité du 23 janvier 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur Charly Pêtre, Adjoint chargé de la préservation du cadre de vie, de la vie des quartiers, de la proximité et de la communication, à signer ladite convention et faire tout ce qui doit être fait pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Voreppe, le 3 février 2023

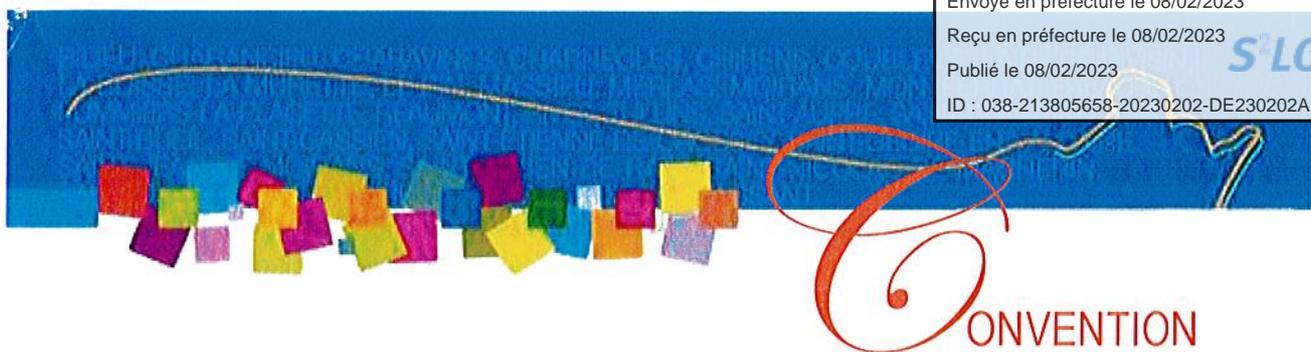
Luc Rémond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



CONVENTION

SERVICE EAU &
ASSAINISSEMENT

GESTION DES EAUX
PLUVIALES URBAINES
(GEPU)

OBJET : Convention relative à l'exercice, à titre transitoire, de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »

ENTRE LES SOUSSIGNÉS : La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, d'une part

La Commune de VOREPPE
d'autre part

DURÉE : Du 1^{er} janvier 2022 au 31 Décembre 2022

PREAMBULE

La Communauté d'agglomération exerce la compétence obligatoire « gestion des eaux pluviales urbaines » (GÉPU) depuis le 1^{er} janvier 2020 en lieu et place des communes notamment en application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes.

Depuis janvier 2020, il est décidé de conclure une **convention de prestations de services entre chaque Commune et la Communauté d'agglomération**, comme le permet l'article L.5216-7-1 du code général des collectivités territoriales, pour certaines missions de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines.

La présente convention est régie uniquement par des considérations et des exigences liées à l'intérêt public et ne prévoit aucune activité réalisée au bénéfice de tiers.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de gestion des équipements et la réalisation des prestations de service associées à la gestion des eaux pluviales urbaines qui sont confiées à la Commune du 1^{er} janvier 2022 au 31 Décembre 2022.

Elle vise également à assurer la coordination des parties lors de leurs interventions respectives.

ARTICLE 2 - CONTENU DE LA MISSION - CONDITIONS D'EXÉCUTION

2.1 - CONTENU DES MISSIONS EXERCÉES DIRECTEMENT PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS VOIRONNAIS

La Communauté d'agglomération demeure titulaire de la compétence GÉPU et exercera cette dernière à l'exclusion des prestations de service confiées à la commune en vertu de l'article 2.2.

Depuis le 1^{er} décembre 2020, le Pays Voironnais assure les missions suivantes :

- la passation et l'exécution des marchés de renouvellement et de création d'ouvrages neufs, ainsi que les études et formalités administratives, financières et foncières nécessaires à la réalisation de ces projets,
- la mise à jour du patrimoine EPU et du SIG,
- l'instruction des demandes d'urbanisme sur le volet eaux pluviales urbaines (Déclaration Préalable générant de nouvelles surfaces imperméabilisées, Permis de Construire et permis d'aménager),
- la gestion des Déclarations de projet de Travaux (DT) et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) intéressant le périmètre d'exercice de la compétence des eaux pluviales urbaines,
- la réalisation des contrôles de conformité des raccordements aux réseaux publics d'eaux pluviales urbaines,
- l'interface avec les usagers ou demandes de renseignements de tiers de toutes natures, et les réponses à apporter à ces derniers.

2.2 - **ÉTENDUE DES MISSIONS DE LA COMMUNE**

La Commune assure la continuité opérationnelle de la gestion des eaux pluviales urbaines sur son territoire, à l'exclusion des missions réalisées par le Pays Voironnais telles que définies à l'article 2.1.

Cette gestion comprend :

- la surveillance et le bon fonctionnement des ouvrages, réseaux et équipements de gestion des eaux pluviales urbaines existants ;
- la surveillance, les investigations de contrôle (traçage, inspections télévisuelles,...), le curage, le nettoyage et l'entretien préventifs et curatifs des réseaux, fossés et divers ouvrages (puits d'infiltration, bassins, regards, grilles, avaloirs, boîtes de branchement ...)
- les petites réparations des tampons, des grilles et avaloirs : scellement à reprendre, remise à la côte, changement de tampons
- les petites réparations sur réseaux ou branchements : affaissement ponctuel, casse localisée, désemboîtement,
- L'intervention nécessaire en cas d'obstruction de canalisations, branchements ou d'exutoires,
- l'enlèvement, l'évacuation puis l'élimination ou le recyclage de toutes matières de nettoyage et de curage, vers des filières agréées,
- les échanges réguliers avec le service GEPU afin de faire connaître les dysfonctionnements éventuels rencontrés et besoins d'études et travaux à engager sur le patrimoine exploité : contact-gepu@paysvoironnais.com.
- la mise en œuvre des moyens de nature à garantir la continuité du service et la sécurité des usagers ou riverains, y compris les astreintes.

Sur sollicitation du Pays Voironnais, la Commune assiste (appui technique, communication d'informations, de documents...) la Communauté d'agglomération dans les missions lui incombant définies à l'article 2.1 de la présente convention.

2.3 - **CONDITIONS D'EXÉCUTION**

La Commune exerce la gestion des services et équipements objets de la présente convention telle que définie à l'article 2.2 ci-avant.

Elle prend toutes décisions et actes, conclut tous marchés et conventions nécessaires à l'exercice des missions qui lui sont confiées, ces décisions, actes ou conventions mentionnant le fait que la Commune agit en tant que prestataire. Cette mention devra également figurer sur l'ensemble des éléments de communication, présentation de projets liés à l'exercice de ces missions.

La Commune est chargée de mener l'ensemble des procédures nécessaires à la réalisation des opérations objet de la convention. Ses organes (conseil municipal, CAO) seront exclusivement compétents pour la passation des marchés de fournitures ou services en vue de la réalisation des opérations visées ainsi que pour leur exécution.

La Commune fera son affaire des autorisations nécessaires à la réalisation de ses missions.

La Commune met en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne gestion des services ou des équipements qui lui sont confiés. A ce titre, elle s'engage notamment à assurer les missions confiées dans des conditions propres à permettre la continuité et le bon

fonctionnement du service public dans le respect des lois et règlements en vigueur.

La Commune adresse à la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais en fin d'année, un rapport d'activité annuel accompagné d'un bilan financier des interventions réalisées au titre de la présente convention, selon le modèle type qui sera transmis par le Pays Voironnais. Les dépenses seront précisées par nature (fournitures, marchés de prestations, main d'œuvre en régie...).

ARTICLE 3 - DURÉE

La présente convention est conclue du 1^{er} janvier 2022 au 31 Décembre 2022.

ARTICLE 4 - MODALITÉS FINANCIÈRES

Les prestations réalisées par la commune et récapitulées à l'article 2 feront l'objet d'une rémunération forfaitaire annuelle dont le montant sera mandaté en une fois, au plus tard au 30 juin de l'année en cours. Les montants forfaitaires par commune sont détaillés dans l'annexe jointe. La TVA ne s'applique pas à l'opération.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉS

La Communauté du Pays Voironnais sera étroitement informée par la Commune du déroulement de sa mission.

La Communauté d'agglomération se réserve le droit d'effectuer à tout moment des contrôles techniques, financiers et comptables qu'elle estime nécessaires en ce qui concerne le déroulement des missions objet de la présente convention. Aussi, la commune transmettra à la Communauté d'agglomération, sur demande expresse de cette dernière, les documents permettant de réaliser ces vérifications.

La Commune s'engage également à informer dans les plus brefs délais la Communauté de tout dysfonctionnement constaté dans la mise en œuvre des actions qui lui sont confiées, ou toute difficulté rencontrée dans cet exercice.

Cette information devra être réalisée par le moyen approprié à l'urgence (par mail à contact-gepu@paysvoironnais.com, ou en cas d'urgence majeure via le numéro du service eau et assainissement : 04 76 67 60 10), doublée d'un rapport écrit circonstancié à l'attention de la direction du service eau & assainissement. La Commune devra simultanément mettre en œuvre les mesures conservatoires nécessaires.

Il est rappelé que le Maire, au titre de ses pouvoirs propres de police, conserve la pleine responsabilité de la gestion de crise pluvieuse dans le cadre de l'organisation des secours sur son territoire.

ARTICLE 6 - AVENANT

Toute modification à apporter à la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 7 - ASSURANCES

La Commune est responsable des éventuels dommages de tous ordres résultant de ses obligations dans le cadre de la présente convention.

Elle est en outre responsable des éventuels dommages résultant d'engagements ou actions réalisés au-delà des missions prévues par la présente convention.

Elle est tenue de couvrir sa responsabilité par une ou plusieurs polices d'assurance qu'elle transmettra pour information à la Communauté d'agglomération.

La Communauté d'agglomération s'assurera afin de se prémunir toute mise en cause et engagement de sa responsabilité et celle de ses représentants en sa qualité d'autorité titulaire de la GEPU et de ses missions visées par la présente convention.

ARTICLE 8 - LITIGE

Les règles relatives au règlement amiable des différends des parties à un marché public telles que prévues à l'article L. 2521-4 du code de la commande publique sont applicables à la présente convention.

En cas de litige portant sur l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, la compétence juridictionnelle est celle du tribunal administratif de Grenoble.

ARTICLE 9 - SIGNATURES

Fait en autant d'exemplaires que de parties, soit 2 exemplaires

A Voiron, le 15 DEC. 2022

Pour la Communauté d'agglomération du Pays
Voironnais,

Le Président,
Bruno CATTIN



Communauté du Pays Voironnais
Le Président,
Bruno CATTIN



A _____, le _____

Pour la Commune de VOREPPE

Le Maire,
Luc REMOND

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 038-213805658-20230202-DE230202AD9408-DE

VENTILATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

		Total Fonctionnement GEPU	Prise en charge CAPV	Prise en charge Communale
			30 %	70 %
		528 916 €	158 674 €	370 242 €
1	BILIEU	8 232 €	2 470 €	5 762 €
2	CHARANCIEU	7 341 €	2 202 €	5 139 €
3	CHARAVINES	13 003 €	3 901 €	9 102 €
4	CHARNECLES	6 279 €	1 884 €	4 395 €
5	CHIRENS	9 958 €	2 987 €	6 971 €
6	COUBLEVIE	32 741 €	9 822 €	22 919 €
7	LA BUISSE	24 740 €	7 422 €	17 318 €
8	LA MURETTE	13 732 €	4 120 €	9 612 €
9	LA SURE EN CHARTREUSE	2 870 €	861 €	2 009 €
10	MASSIEU	2 387 €	716 €	1 671 €
11	MERLAS	1 560 €	468 €	1 092 €
12	MOIRANS	41 630 €	12 489 €	29 141 €
13	MONTFERRAT	13 571 €	4 071 €	9 500 €
14	REAUMONT	3 310 €	993 €	2 317 €
15	RIVES	23 663 €	7 099 €	16 564 €
16	SAINT AUPRE	3 259 €	978 €	2 281 €
17	SAINT BLAISE DU BUIS	7 746 €	2 324 €	5 422 €
18	SAINT BUEIL	3 653 €	1 096 €	2 557 €
19	SAINT CASSIEN	5 427 €	1 628 €	3 799 €
20	SAINT ETIENNE DE CROSSEY	20 912 €	6 274 €	14 638 €
21	SAINT GEOIRE EN VALDAINE	7 394 €	2 218 €	5 176 €
22	SAINT JEAN DE MOIRANS	29 265 €	8 779 €	20 486 €
23	SAINT NICOLAS DE MACHERIN	8 574 €	2 572 €	6 002 €
24	SAINT SULPICE DES RIVOIRES	1 475 €	442 €	1 033 €
25	TULLINS	37 699 €	11 310 €	26 389 €
26	VELANNE	1 399 €	420 €	979 €
27	VILLAGES DU LAC DE PALADRU	10 783 €	3 235 €	7 548 €
28	VOIRON	97 311 €	29 193 €	68 118 €
29	VOISSANT	834 €	250 €	584 €
30	VOREPPE	78 438 €	23 531 €	54 907 €
31	VOUREY	9 730 €	2 919 €	6 811 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY
Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE -
Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal
JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas
LACOSTE - Danièle MAGNIN - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE -
Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

9409 - Culture - Cinéma – Création d'un tarif privé pour la mise à disposition du cinéma et d'un projectionniste et de la revalorisation du tarif associatif

Madame Angélique Alo-Jay, conseillère municipale déléguée et Présidente de la régie du cinéma Le Cap informe le Conseil municipal de la création d'un tarif privé pour la mise à disposition du cinéma et d'un projectionniste et de la revalorisation du tarif associatif.

Ces dispositions seront applicables à partir du 13 février 2023, sous réserve de disponibilité et de validation du projet culturel.



Les tarifs seront les suivants :

	Structures privées	Associations ou collectivités CAPV	Associations ou collectivités CAPV Ancien tarif
Soirée ou 1/2 journée	500 € TTC	250 € TTC	235 € TTC
Journée complète	1000 € TTC	500 € TTC	470 € TTC

Pour les associations, l'augmentation est liée au taux d'inflation de 2022, soit 6,2 %.

Pour les privés (entreprises privées ou association à but lucratif) le tarif correspond à deux fois le tarif associatif.

La prestation comprend l'accueil, la projection et les micros pour un débat. Les entrées sont gratuites pour les spectateurs.

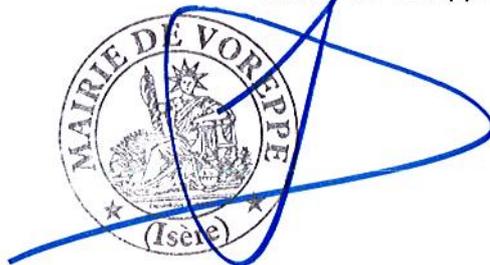
Par ailleurs, il convient d'envisager par principe une actualisation des tarifs chaque année à la même date fixée sur l'indice INSEE des prix à la consommation des ménages hors tabac arrondis à l'euro supérieur.

Après avis favorable de la Commission culture, animation, sport associations et relations internationales du 19 janvier 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec **5 ABSTENTIONS** :

- d'approuver la création d'un tarif privé pour la mise à disposition du cinéma et d'un projectionniste et la revalorisation du tarif associatif pour 2023.

Voreppe, le 3 février 2023

Luc Rémond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Convention de location de salle de projection du Cinéma le Cap

Entre :

Le Cinéma le Cap, représenté par Luc Rémond, maire de Voreppe, son exploitant

et

SOCIÉTÉ/ASSOCIATION/ :

représenté par

en qualité de

adresse :

tel :

courriel :

Ci-après désigné le locataire

Article 1 - Objet : Location d'une salle de cinéma pour projection, soirée débat

Le cinéma le Cap met à disposition du locataire :

- la salle 1, d'une capacité de 166 places + 3 PMR

- le matériel et le personnel qualifié pour la projection et l'accueil :

Projecteur BARCO DP2K 19B

serveur Doremi showvault DCP2 K4

Son Dolby

Taille écran 8m* 3m

Aux tarifs détaillés ci-dessous :

	Associations ou collectivités CCPV	Structures privées
Soirée ou 1/2 journée*	250 euros TTC	500 euros TTC
Journée complète	500 euros TTC	1000 euros TTC

Ledeàheures.

* la 1/2 journée s'entend sur les plages suivantes :

9h/12h

14h/17h

20h/23h

Article 2 – Paiement

Le cinéma établit un devis de location à la signature de la convention. Après l'évènement le locataire se voit adresser un **Avis de Somme à payer** qu'il doit régler au SCG Voiron.

Article 3 – Organisation

Le locataire doit fournir en avance (au moins 48 heures avant l'évènement), les fichiers à diffuser, le déroulé de la soirée, le nom des intervenants.

Un rendez-vous est fixé avec l'équipe du cinéma pour l'accueil du public et des intervenants. **L'entrée est gratuite pour les spectateurs**, un ticket d'entrée leur est néanmoins délivré par l'équipe du cinéma.

Le cinéma est fermé par le personnel du cinéma, après que la salle est été remise en état (rangement et ménage par le locataire si besoin).

Possibilité d'organiser des buffets, le cinéma peut mettre des tables à dispositions. Le buffet est à la charge de l'organisateur.

Article 4 – droits de diffusion

Le locataire est responsable du contenu qu'il va utiliser, il doit donc s'acquitter si besoin des droits de diffusion du ou des films. Le Cinéma le Cap peut demander la preuve de la validité de ces droits et annuler la projection le cas échéant.

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de la présente convention et s'engage à les respecter.

Fait en double exemplaire à Voreppe, le :

Le locataire

L'exploitant :

Luc Rémond, maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY
Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE -
Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal
JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas
LACOSTE - Danièle MAGNIN - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE -
Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

9410 - Culture – École de Musique – Convention de partenariat

Madame Anne Gérin, Adjointe chargée de la culture, de l'animation, de la démocratie locale, des ressources humaines, Vice-présidente au Conseil Départemental de l'Isère présente au Conseil municipal la convention de partenariat pour l'année 2023.

Cette convention de partenariat regroupe les villes de :

- Moirans,
- Eybens,
- Allevard,
- Saint-Egrève,
- Voreppe,
- La Mure,
- Pontcharra



Hôtel de Ville
1 place Charles de Gaulle
CS 40147
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47
Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe

 @VoreppeOfficiel

et

- le SIM Jean Wiéner,
- l'Ensemble Musical Crollois,
- l'Espace Fernand Veyret,
- le Centre musical Accords.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les partenaires nommés collaboreront à la mise en place du projet pédagogique nommé TUTI'S TROMBONE qui aura lieu le samedi 18 mars 2023 à La Vence Scène sur la commune de Saint-Egrève.

Après avis favorable de la Commission culture, animation, sport associations et relations internationales du 19 janvier 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

Voreppe, le 3 février 2023

Luc Rémond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

CONVENTION DE PARTENARIAT

entre les Villes d'Eybens, Moirans, Allevard, St Egreve, Voreppe, La Mure, Poncharra, le SIM Jean Wiener, l'Ensemble Musical Crollois, l'Espace Fernand Veyret (école de musique de Claix), le Centre Musical Accords (Villard-Bonnot)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LA VILLE DE SAINT-ÉGRÈVE, sise 36 avenue du Général de Gaulle - 38120 à Saint-Égrève, représentée par Monsieur Laurent AMADIEU, Maire de la Ville, d'une part, dûment habilité par une délibération du conseil municipal N°2020/03.1 en date du 10 Juillet 2020, pour le Conservatoire de musique à rayonnement communal l'UNISSON domicilié 28 bis rue la Gare, 38120 Saint-Égrève,

Ci-après dénommée « La Commune de Saint-Égrève »,

d'une part,

et

La Communauté d'Agglomération Porte de L'Isère, 17 Av. du Bourg, 38080 L'Isle-d'Abeau représentée par Monsieur Jean PAPADOPULO, président de la CAPI pour le conservatoire Hector Berlioz

La Ville d'Eybens, représentée par Monsieur Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens. pour le conservatoire d'Eybens

La Ville de La Mure, place de la liberté - 38350 - La Mure, représentée par Monsieur Eric BONNIER, Maire pour l'école municipale de musique de la Mure

La Ville de Moirans, place de l'assemblée départementale - 38430 - MOIRANS, représentée par Madame Valérie ZULIAN, Maire pour l'école de musique de Moirans

La Ville de Pontcharra, 95 Avenue de la Gare - 38530 - PONTCHARRA, représentée par Monsieur Christophe BORG, Maire pour l'école de musique municipale

La Ville de Voreppe, 1 place Charles de Gaulle - CS 40147 - 383414 Voreppe Cedex, représentée par Monsieur Luc REMOND, Maire pour l'école municipale de musique

Le SIM Jean Wiener (Echirolles/Pont de Claix), 85 cours Saint André - 38800 - LE PONT DE CLAIX représenté par Monsieur Sam TOSCANO, Président

L'espace Musical Fernand Veyret, 11 chemin de Risset - 38640 - CLAIX, représenté par Monsieur Albin HENON, Président

L'ensemble musical Crollois, 191 Rue François Mitterand - 38920 - CROLLES, représenté par Monsieur Nicolas TSAGOURIA, Président

Le centre musical Accords, 1 boulevard Jules Ferry - 38190 - VILLARD-BONNOT représenté par Monsieur Jean Claude PANISSET, Président

Ci-après dénommé « Les Partenaires »

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

Dans le cadre des projets de l'année 2022/23 du conservatoire de Saint-Égrève, l'enseignant de

trombone a proposé d'organiser le temps fort annuel de cet instrument. Le projet pédagogique réunira les professeurs et les élèves de plusieurs écoles de musique de l'agglomération et du département et se conclura par une prestation publique partagée le

**Samedi 18 mars 2023, à 17h à La Vence Scène,
1 Av. Général de Gaulle, 38120 Saint-Égrève
répétition générale sur place de 13h30 à 16h30**

**Répétitions en amont de la rencontre,
- Samedi 14 & 28 janvier 2023 au Conservatoire l'Unisson de Saint-Égrève
- 10h30-12h 3e cycle
- 13h30-14h30 1er cycle
- 14h30-16h 2nd cycle**

**- Samedi 4 mars 2023 au SIM Jean Wiener de Pont de Claix
- 14h-18h pour tous les participants**

Ce projet répond aux objectifs pédagogiques de la pratique d'ensemble, vivement encouragée par chacun de ces établissements. Il s'inscrit dans l'effort de dynamisation des réseaux de l'enseignement artistique impulsé par le Département de l'Isère.

Ce projet fédère les classes de trombone des établissements suivant :

- Espace Musical Fernand Veyret (école de musique de Claix)/ Cri Jean-Wiener (Échirolles- Pont de Claix) - professeur : Olivier Cruz
- L'unisson conservatoire de St Égrève - École municipale de musique de Moirans - École municipale de musique de Voreppe - professeur : Laurent NICOLE
- Ensemble musical Crollois - École municipale de musique de La Mure - École de musique de Poncharra - Centre musical Accords (Montbonnot St Martin) - Professeur : Franck Raymond
- Conservatoire de Musique et de Danse d'Eybens - professeur : Olivier Destéphany
- La CAPI conservatoire Hector Berlioz, Bourgoin-Jailleu, professeur: Hervé Pronier
- L'école de musique de Saint-Laurent du pont, présidents :Olivier Bourgeois, Patrice Chassereau et Lisa Pillon - professeur : Benjamin Mairet
- L'Harmonie de Grenoble, présidente : Pascale Mordant- professeur Benjamin Mairet

Les réunions de coordination avec choix des répertoires et réalisation des arrangements, ainsi que la préparation et l'information des élèves/familles sont de la responsabilité des professeurs.

ARTICLE 1 : Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les partenaires nommés collaboreront à la mise en place de ce projet pédagogique et au concert commun.

La présente convention est prévue pour le déroulement du projet au cours de l'année scolaire 2022/23 soit jusqu'à la fin du concert le samedi 18 mars 2023.

Les parties ont la faculté de résilier la présente convention. Cette dénonciation doit être notifiée au moins deux mois avant la date de l'échéance annoncée par le présent article.

ARTICLE 2 : Les partenaires s'engagent à :

Chacune des structures impliquée :

- prend en charge la mobilisation, l'information et l'accompagnement pédagogique de ses élèves,
- s'est rapprochée des familles de ses élèves impliqués afin d'obtenir leur accord pour la participation des enfants mineurs à ce projet, ainsi que les autorisations portant sur le droit à l'image,
- est en mesure de donner une liste précise de ses élèves engagés dans le projet. Cette liste devra être transmise aux établissements accueillant répétition et/ou concert,
- organise les transports vers les lieux de répétition et de concert selon ses propres procédures.

Les élèves seront sous la responsabilité de leur professeur et de leur établissement dès leur arrivée sur place jusqu'à la fin des répétitions ou du concert.

La Ville de Saint-Égrève dans le cadre des activités du conservatoire, met à disposition des salles de répétition selon le planning prévu.

La Ville met également à disposition la salle de La Vence Scène pour la réalisation du concert :

- présence du professeur du conservatoire et de techniciens, mobilisation d'un agent de sécurité et d'un SSIAP,
- mobilisation de l'équipe technique,
- mise à disposition du matériel technique et pédagogique nécessaire (pupitres, sono, clavier, batterie...)
- mise à disposition et prise en charge des musiciens nécessaires à la rythmique (piano, basse, batterie) qui accompagneront les trombonistes selon le programme défini par les enseignants

NB : Le plateau de la scène de La Vence Scène est limité à 80 personnes. Le concert sera sur entrée libre. La jauge de la salle est limitée à 391 places.

Répétitions organisées par groupes de niveaux à l' Auditorium du CRC, 28 Bis Rue de la Gare - 38120 Saint-Egrève :

-Samedi 14 Janvier 2023 9h/18h 3eme cycle + profs - 14h/18h 1^{er} et 2eme cycle

-Samedi 28 Janvier 2023 9h/18h 3eme cycle + profs - 14h/18h 1^{er} et 2eme cycle

-Samedi 4 Mars 2023 14h/18h au SIM Jean Wiener - 85 cours Saint André - 38800 Le Pont-de-Claix
Toute autre représentation que celles mentionnées ci-dessus, organisée par leur des partenaires de ce projet, le sera sous sa responsabilité.

La VILLE de Saint-Égrève aura à sa charge les déclarations auprès de la SACEM pour le concert donné à Saint-Égrève ainsi que le règlement des droits correspondants. Elle assumera les mêmes obligations, le cas échéant, en matière de droits voisins.

ARTICLE 3 : Communication

La ville de Saint-Égrève assurera la conception et la réalisation des documents de communication du concert, affiches et flyers.

Les structures impliquées fourniront leur logo qui sera apposé sur ces documents. Ils contribueront à la diffusion de cette communication.

Le conservatoire transmettra à tous la maquette des documents de communication. À charge pour chacun d'en assurer l'impression et la diffusion.

ARTICLE 4 : Assurances

La ville souscrit les assurances nécessaires à la couverture des activités qui se déroulent dans ses locaux.

Les structures partenaires s'engagent à couvrir en responsabilité civile et dommages corporels leur personnel et à vérifier la couverture des élèves de leur établissement pour ce projet.

ARTICLE 6 : Attributions de compétence

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas de force majeure prévue par la loi.

En cas de désaccord entre les parties, réunion préalable de concertation devra rechercher les voies amiables de conciliation permettant la poursuite de la présente convention.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Grenoble mais uniquement après épuisement des voies amiables.

Fait à Saint-Égrève le 21 novembre 2022, en trois exemplaires

Pour la Ville de SAINT-EGREVE Le Maire, Laurent AMADIEU	Pour la Ville d'ALLEVARD Le Maire, Sidney REBBOAH
Pour la Ville de LA MURE Le Maire, Eric BONNIER	Pour la Ville de MOIRANS Le Maire, Valérie ZULIAN
Pour la Ville de PONCHARRA Le Maire, Christophe BORG	Pour la Ville de VOREPPE Le Maire, Luc REMOND
Pour la Ville d'EYBENS Le Maire, Nicolas RICHARD	Pour le SIM Jean Wiener Le Président Sam TOSCANO
Pour l'ensemble Musical CROLLOIS Le Président, Nicolas TSAGOURIA	Pour l'Espace Musical Fernand Veyret Le Président, Albin HENON
Pour le Centre Musical Accords Le président, Jean-Claude PANISSET	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY
Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE -
Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal
JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas
LACOSTE - Danièle MAGNIN - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE -
Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

9411 - Éducation, périscolaire et jeunesse – Attribution de subventions au titre de l'année 2023.

Monsieur Jérôme Gussy, Adjoint chargé de l'Éducation, expose au Conseil Municipal les versements de subventions suivantes :

La maison familiale rurale de Vif pour 1 élève de Voreppe scolarisé dans leur établissement.

Il est proposé d'attribuer la somme de **35,00 euros**.

La maison familiale rurale de Coublevie pour 1 élève de Voreppe scolarisé dans leur établissement.

Il est proposé d'attribuer la somme de **35,00 euros**.

La maison familiale rurale de Chatte pour 1 élève de Voreppe scolarisé dans leur établissement.

Il est proposé d'attribuer la somme de **35,00 euros**.

L'Espace de formation des métiers de l'artisanat pour 2 élèves de Voreppe scolarisés dans leur établissement.

Il est proposé d'attribuer la somme de **70,00 euros**.



Les Sous des écoles

La ville accorde une participation de 10 € par élève, calculée en fonction des effectifs au 01/10/22. Cette participation est conditionnée à la transmission à la commune du dossier de demande de subvention complété Ce financement permet d'organiser des actions durant l'année scolaire afin de récolter des fonds destinés à la réalisation des projets des enseignants, en faveur des élèves.

- Pour l'école Debelle, les effectifs sont de 281 élèves. (194 élèves en élémentaire et 87 élèves en maternelle)

Il est proposé d'attribuer la somme de **2 810 euros**.

- Pour l'école Achard, les effectifs sont de 203 élèves. (136 élèves en élémentaire et 67 élèves en maternelle)

Il est proposé d'attribuer la somme de **2 030 euros**.

- Pour l'école Stendhal, les effectifs sont de 198 élèves. (136 élèves en élémentaire et 62 élèves en maternelle)

Il est proposé d'attribuer la somme de **1 980 euros**.

- Pour l'école Stravinski, les effectifs sont de 154 élèves. (103 élèves en élémentaire et 51 élèves en maternelle)

Il est proposé d'attribuer la somme de **1 540 euros**.

Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale pour leurs actions bénévoles dans les écoles de Voreppe.

Il est proposé d'attribuer la somme de **105,00 euros**.

L'association sportive du Lycée Édouard Herriot pour aider le financement de projets.

Il est proposé d'attribuer la somme de **50,00 euros**.

L'Association Loisirs Pluriel Portes des Alpes pour 2 élèves en situation de handicap de Voreppe accueillis dans leur établissement.

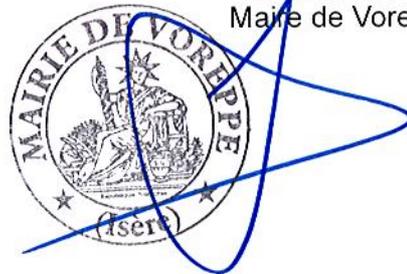
Il est proposé d'attribuer la somme de **400,00 euros**.

Après avis favorable de la commission Éducation périscolaire et jeunesse du 24 janvier 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- de valider le versement de ces subventions.

Voreppe, le 3 février 2023

Luc Rémond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY
Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE -
Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal
JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas
LACOSTE - Danièle MAGNIN - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE -
Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

9412 - Petite Enfance – Relais Petite Enfance – Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Départemental de l'Isère

Madame Monique Deveaux, Conseillère municipale, déléguée à la Petite Enfance, expose au Conseil municipal que le Relais Petite Enfance peut bénéficier d'une aide forfaitaire annuelle du Conseil Départemental de l'Isère à hauteur de 1 525 € pour un relais fonctionnant à temps plein. Cette aide est modulée selon la quotité du temps de fonctionnement, soit pour Voreppe un montant de 1 220 €, pour un poste à 80 %.

La sollicitation de cette subvention pour l'année en cours auprès du Conseil Départemental de l'Isère doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal.



Hôtel de Ville
1 place Charles de Gaulle
CS 40147
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47
Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe

 @VoreppeOfficiel

Après avis favorable de la commission solidarités et petite enfance du 24 janvier 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Département et à signer la convention afférente.

Voreppe, le 3 février 2023

Luc Remond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION du 2 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 2 février à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY
Nadine BENVENUTO - Anne PLATEL - Jean-Claude DELESTRE - Charly PETRE -
Jean-Louis SOUBEYROUX - Monique DEVEAUX - Sandrine CARBONARI - Pascal
JAUBERT - Nadia MAURICE - Marc DESCOURS - Angélique ALO-JAY - Lucas
LACOSTE - Danièle MAGNIN - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE -
Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Damien PUYGRENIER

Avaient donné procuration pour voter :

Olivier ALTHUSER donne pouvoir à Luc REMOND
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne PLATEL
Cécile FROLET donne pouvoir à Monique DEVEAUX
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Laurent GODARD

Étaient absents : Jean-Claude CANOSSINI - Louise CHOUVELLON

Secrétaire de séance : Charly PETRE

9413 - Petite enfance - Crèche municipale de Voreppe - Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Départemental de l'Isère

Madame Nadine Benvenuto, Adjointe chargée des solidarités et de la petite enfance, expose au Conseil municipal :

Depuis 2016, les Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire annuelle du Conseil Départemental de l'Isère destinée à :

1. Favoriser et améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap en soutenant les moyens d'une prise en charge adaptée.
2. participer au développement de la qualité de l'accueil par le biais d'un soutien à la professionnalisation des équipes ainsi qu'aux moyens dédiés aux activités pédagogiques.

La participation du Département peut s'élever à hauteur de 60 % des dépenses éligibles.



Pour l'année 2023, les dépenses éligibles engagées dans le second volet, soit la formation du personnel (analyse de la pratique), s'élève à 2 500 € soit 1 500 € d'aide demandée.

De plus, est demandée une aide de 1 524,35 € pour l'achat de jeux et mobiliers dont le coût s'élève à 2 540,58 €.

Après avis favorable de la commission solidarités et petite enfance du 24 janvier 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Département et à signer la convention afférente.

Voreppe, le 3 février 2023

Luc Rémond
Maire de Voreppe



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,

- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.